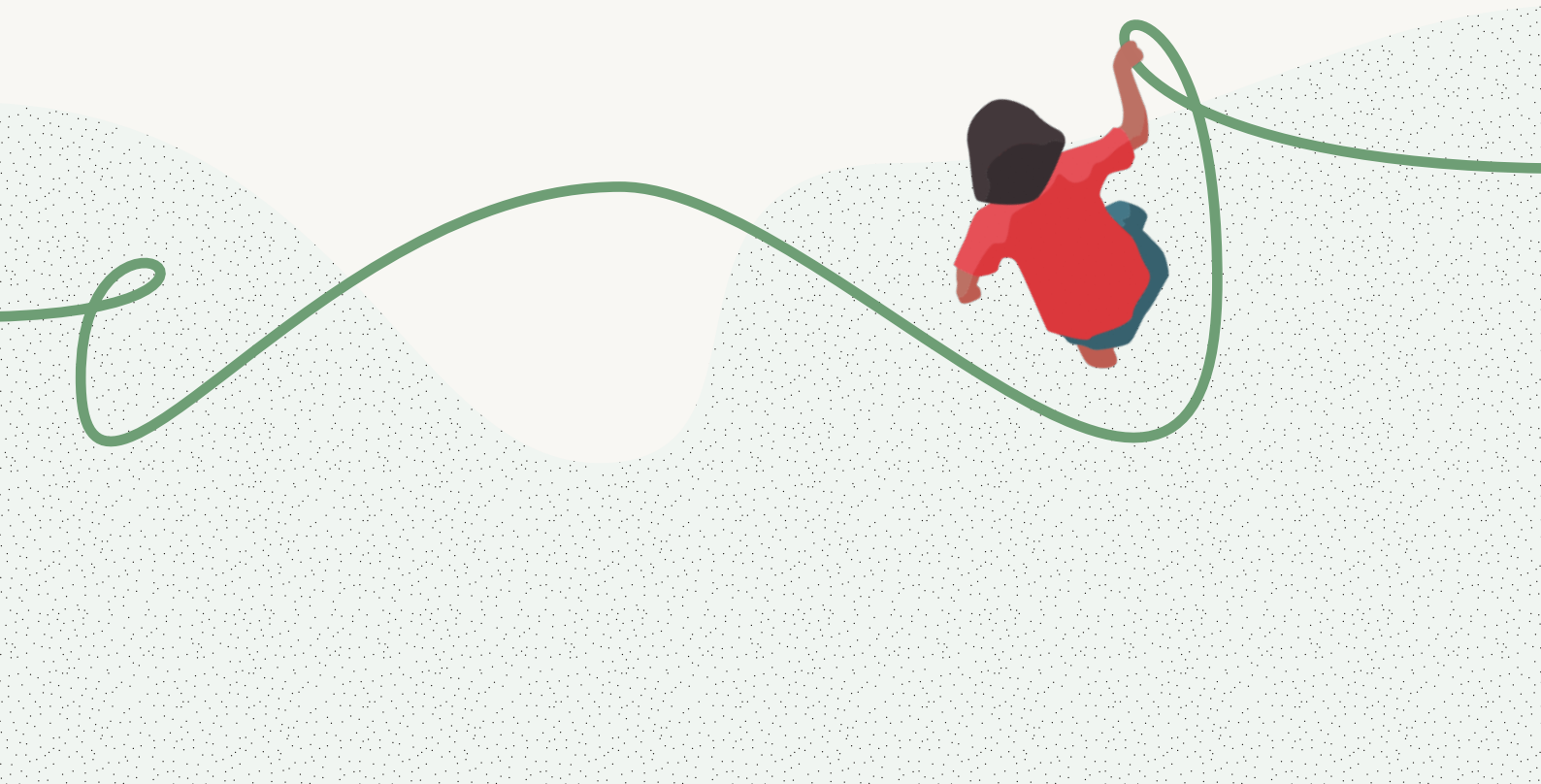


L'ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DES TIERS-LIEUX

PARTIE 1 : SE POSITIONNER

Guide méthodologique

janvier 2024



SOMMAIRE

3	Remerciements
4	1. Introduction
5	2. La mesure des effets environnementaux : de quoi parle-t-on ?
6	Nos partis-pris méthodologiques
8	3. S'appropriier le questionnaire : comment l'utiliser ?
8	Quels interlocuteurs rassembler ?
8	Comment remplir le questionnaire ?
8	S'approprier les ressources mises à disposition
9	4. Questionnaire et dimensions environnementales
10	Circularité et sobriété
12	Émissions de gaz à effet de serre (GES)
14	Biodiversité
16	Environnement physique
18	Sensibilisation & engagement
20	Santé humaine
21	5. Lexique
24	6. Fiches ressource pour aller plus loin
24	Théorie du changement
25	Objectifs de développement durable (ODD)
26	Limites planétaire et théorie du Donut
27	Facteurs de pression sur la biodiversité identifiés par l'IPBES
28	Guide sur le choix de l'évaluation environnementale de l'ADEME
29	Mesure d'impact de Sinny&Ooko
30	CARE Comptabilité environnementale
31	Impact Score
32	7. Le questionnaire
32	Circularité et sobriété
34	Émissions de gaz à effet de serre (GES)
36	Biodiversité
37	Environnement physique
40	Sensibilisation & engagement

REMERCIEMENTS

Ce guide, ainsi que la grille qui l'accompagne, sont le fruit d'un travail collectif. Nous tenons ainsi à remercier toutes les personnes qui ont contribué et ont été impliquées dans la co-construction, la rédaction et le développement de ces outils.

Nous souhaitons remercier tout particulièrement Vertigo Lab, qui nous a apporté son expertise sur les enjeux environnementaux ; nos partenaires membres du Copil pour leur implication tout au long du processus ; nos financeurs (Banque des Territoires, Fondation Abbé Pierre, Ademe) pour leur soutien ; l'agence le Pool pour la mise en page graphique des documents ; Pierre Sabot pour les développements informatiques de la plateforme ; et toutes les personnes qui ont contribué à la co-construction de l'outil.

*L'équipe de Commune Mesure
Mathias Rouet, Adrien Monange, Vincent Caillaux*



1. INTRODUCTION :

POURQUOI MESURER LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DES TIERS-LIEUX ?

Les tiers-lieux et lieux hybrides, dont le développement se poursuit en France, s'inscrivent pour la plupart dans une démarche d'utilité sociale et d'ancrage local. Ils apportent des pistes de solutions concrètes aux défis économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux rencontrés sur les territoires.

Convaincus des externalités positives générées par les tiers-lieux qu'ils font vivre, les porteurs de projets se retrouvent pourtant souvent dans l'incapacité d'objectiver leurs effets par manque de ressources, de temps, d'outils ou de compétences. S'il existe aujourd'hui de nombreuses méthodes d'évaluation de projet, ces dernières sont généralement inadaptées aux spécificités des tiers-lieux : elles ne permettent pas de rendre compte de la diversité de leurs impacts et se cantonnent généralement à des indicateurs quantitatifs issus des méthodes d'évaluation des politiques publiques.

Pourtant l'évaluation est essentielle pour les tiers-lieux. Elle permet d'améliorer le pilotage interne et de guider la stratégie globale du lieu année après année. Elle ouvre également la possibilité de valoriser le travail fourni et les effets produits par le projet auprès des partenaires et notamment des financeurs. L'évaluation permet enfin de capitaliser sur les expériences de chacun et autorise une mise en récit collective de nouveaux modes de vie et de nouvelles formes de collaboration.

Partant de ce constat, Commune Mesure s'est donné pour mission en 2018 d'encapaciter les porteurs de projets sur le sujet de l'évaluation et de les aider à valoriser les effets de leurs lieux. L'ensemble en toute autonomie et avec une certaine économie de moyens.

Fin 2022, Commune Mesure a publié un premier guide sur l'évaluation des effets sociaux des tiers-lieux en collaboration avec l'atelier d'urbanisme Approche.s. En parallèle, un questionnaire auto-évaluatif a été mis en ligne sur le site communemesure.fr afin de permettre aux tiers-lieux qui le souhaitent de réaliser une première auto-évaluation de leurs effets sociaux et de générer à partir de leurs réponses une visualisation accessible et gratuite.

Convaincus que les effets des tiers-lieux sont multiples et ne peuvent se réduire à la dimension économique à laquelle ils sont si souvent ramenés ou à cette dimension sociale sur laquelle nous avons d'abord décidé de travailler, il a été décidé collectivement de dédier l'année 2023 au développement d'une méthodologie sur l'évaluation des effets environnementaux des tiers-lieux. Le choix de ce volet s'inscrit dans un mouvement plus large constaté par **France Tiers-Lieux dans son rapport de 2021** : "Tous les lieux mènent des actions concrètes en faveur de l'écologie, dont 51% font des actions de sensibilisation du grand public, 38% ont un engagement dans une démarche d'incitation au zéro déchet, [...] 12% proposent un espace dédié aux activités de ressourcerie et de recyclerie, qui gère la récupération, la valorisation et la revente de biens sur le territoire". Le choix de compléter le volet social par un volet environnemental répond également à notre conviction que les enjeux sociaux et environnementaux sont aujourd'hui intimement liés et peuvent difficilement être traités l'un sans l'autre.

Sur le modèle de la méthodologie proposée par Approche.s sur le volet social, le travail sur le volet environnemental a donné lieu à la production d'un guide et d'une grille d'auto-évaluation. Celle-ci sera mise en ligne sous la forme d'un questionnaire et permettra de générer une cartographie des effets environnementaux de votre lieu sur le datapanorama de Commune Mesure.

L'objet du présent guide est d'aider à la compréhension de la première partie ("Se positionner") de la méthodologie globale de mesure des effets environnementaux, et plus spécifiquement d'aider à comprendre comment est construite la grille auto-évaluative. Ce guide détaille les partis pris généraux et explicite comment la mesure des effets environnementaux se décline en axes et en sous-dimensions. Vous y trouverez également des ressources vous permettant d'approfondir certains points spécifiques à l'évaluation des effets environnementaux.

Bonne lecture !

2. LA MESURE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pour vous accompagner dans l'évaluation des effets environnementaux de votre tiers-lieu, Commune Mesure, en collaboration avec Vertigo Lab, a donc choisi d'élaborer un outil d'auto-évaluation simple, qui pourra être utilisé en autonomie par les porteurs de projets de lieux. **Il s'agit d'une grille auto-évaluative qui propose de faire le bilan sur les effets environnementaux de votre tiers-lieu en questionnant votre sensibilité à ces enjeux, et les actions que vous mettez en place pour y répondre. Il ne s'agit pas d'une évaluation quantitative ou d'un bilan de vos émissions de gaz à effet de serre (GES), mais d'un outil de pilotage pour vous aider à faire le point sur votre positionnement et engagement face aux enjeux environnementaux actuels.** Ce questionnaire vous permet de souligner vos points forts autant qu'il aspire à vous fournir des sources d'inspiration et des ressources pour vous engager sur des dimensions environnementales dont vous n'avez pas connaissance et que vous

pourriez saisir. L'ensemble de ce guide vise à présenter et à expliciter cette grille. Cette étape de positionnement a pour objectif de mettre en valeur vos actions et vous donner des pistes de réflexion pour poursuivre votre engagement. À la fin de cet exercice, une datavisualisation sera automatiquement générée. Vous pourrez l'utiliser lors d'échanges avec votre équipe, votre communauté mais également auprès de divers partenaires, dans vos supports de communication, vos réponses à des appels à projets, vos demandes de subventions ou évidemment auprès des usagers de votre lieu.

Le développement de cette grille d'auto-évaluation s'appuie sur des partis pris méthodologiques et des définitions de l'évaluation qui reflètent la vision que nous portons sur ces sujets. Avant d'entrer dans le détail de la grille, il nous a ainsi semblé important d'effectuer quelques rappels méthodologiques.

NOS PARTIS-PRIS MÉTHODOLOGIQUES

SE POSITIONNER, UNE PREMIÈRE ÉTAPE INDISPENSABLE DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Il existe aujourd'hui une multitude d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact environnemental d'une entreprise ou d'une politique publique. Du bilan GES à l'impact sur la biodiversité, en passant par des critères d'évaluation extra-financiers, nombre d'indicateurs classiques pourraient être calqués et compilés pour tenter de correspondre à la réalité des tiers-lieux. Néanmoins, la diversité de ces lieux et des activités qui y sont proposées, rend difficile la construction d'un référentiel commun d'indicateurs.

Fidèles à notre volonté de nous inscrire dans une logique d'évaluation apprenante, nous avons d'abord cherché à questionner le rapport des tiers-lieux à l'environnement, afin d'identifier les domaines sur lesquels ils pourraient agir. Cette première étape vous invite donc à vous interroger sur vos effets pour les cartographier et vous positionner par rapport aux actions que vous menez en lien avec la transition environnementale. Une seconde étape d'évaluation plus poussée sera proposée pour aboutir à la qualification et / ou quantification des effets environnementaux cartographiés. Le questionnaire a pour objectif de préparer cette évaluation en vous familiarisant avec l'ensemble des problématiques écologiques et environnementales.

Ce schéma présente la démarche, et la façon dont elle s'inscrit dans la théorie du changement présentée dans un encart des ressources pour aller plus loin, en fin de document.

Remarque : la partie « s'évaluer » de la méthode n'étant pas encore développée, ce schéma pourra être amené à évoluer. Le présent travail constitue la première brique de la méthodologie. Il permet de positionner son tiers-lieu et de visualiser ses effets. Ce travail pourra être prolongé par une évaluation plus complète qui n'est pas l'objectif de la grille présentée par ce guide.

UNE GRILLE AUTO-ÉVALUATIVE

Nous avons également souhaité construire un outil saisissable, simple à prendre en main, qui nécessite des données faciles d'accès, et qui s'inscrive dans une approche d'encapsulation des porteurs de projets des tiers-lieux.

Nous nous sommes ainsi appuyées sur des méthodes qualitatives et quantitatives de manière à fournir une cartographie facilement appréhendable par les tiers-lieux et leurs interlocuteurs. Il est donc important de noter qu'il s'agit d'une première vision d'ensemble. Elle gagnera à être poussée et complétée par des dispositifs quantitatifs et qualitatifs complémentaires pour les lieux qui souhaiteraient aller plus loin.

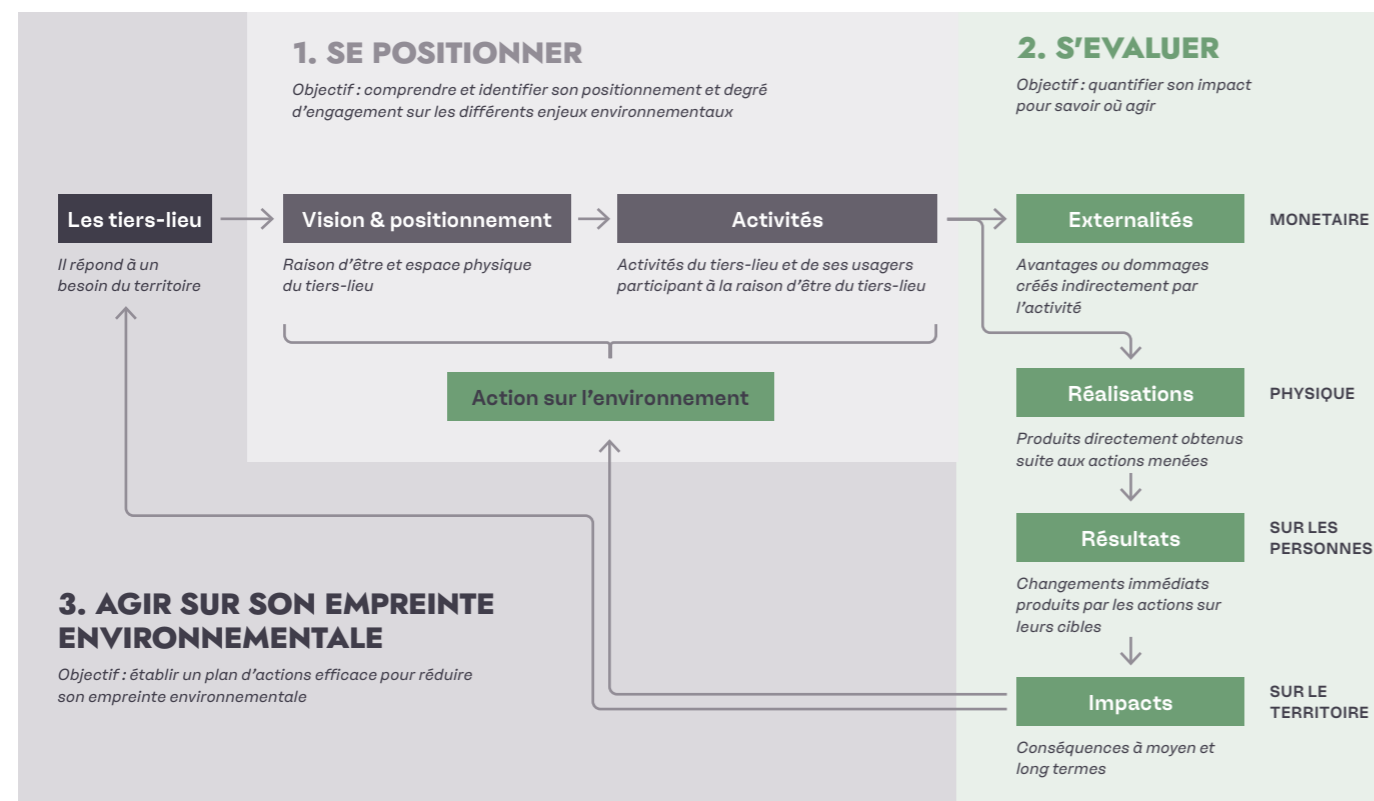


Figure 2 : démarche méthodologique inspirée de la théorie du changement et mise en place pour développer l'outil.

UNE GRILLE CO-CONSTRUITE

La grille auto-évaluative a été pensée et construite collectivement. A cette fin, un groupe de travail réunissant les membres du comité de pilotage de Commune Mesure et des représentants de lieux qui se sont portés volontaires a été créé. Afin de croiser les points de vue et de développer un outil qui soit utile au maximum de lieux, nous avons réuni un large panel d'acteurs au sein de ce groupe de travail. On trouve ainsi parmi eux des représentants de lieux urbains et ruraux, de petite et de grande taille, des acteurs multisites et d'autres ne gérant qu'un seul lieu, des lieux avec une vocation sociale, environnementale et/ou culturelle. Des acteurs structurants de l'écosystème des tiers-lieux (France Tiers-Lieux, Consortium Ile-de-France), de la solidarité (Fondation Abbé Pierre, Habitat & Humanisme) et des acteurs institutionnels (Banque des Territoires, Institut Paris Région) ont également été intégrés à la construction de cette grille.

Le groupe de travail a été mobilisé en amont du développement du volet environnemental afin de définir les objectifs de l'outil et de donner des préconisations quant à la méthode employée, puis à trois reprises lors d'ateliers de co-construction. Certains membres du groupe de travail ont également testé l'outil à différentes étapes de sa création afin de l'adapter à la réalité des tiers-lieux.

UNE APPROCHE INSPIRÉE DE LA LITTÉRATURE, ET ADAPTÉE AUX TIERS-LIEUX

Les attentes vis-à-vis de l'évaluation des impacts environnementaux des lieux sont croissantes. Elles peuvent venir des membres de la communauté comme des acteurs publics ou des financeurs. Afin de mieux appréhender les effets de l'humain et de ses activités sur l'environnement, les outils et méthodologies d'impact environnemental se sont donc progressivement diversifiées et perfectionnées. Ce spectre de méthodes répond à différents objectifs, contextes, champs d'évaluation, besoins, temporalités, etc¹. Il peut ainsi être parfois difficile de s'emparer d'une méthode au détriment d'une autre, les moyens à mobiliser pouvant aussi varier en fonction des outils choisis.

Notre démarche s'inspire autant qu'elle se détache de ce paysage méthodologique :

- La démarche s'appuie sur un ensemble de critères – comparable à une méthode évaluative classique – eux-mêmes partagés en plusieurs dimensions ;
- L'outil développé se veut être au plus proche de la réalité des tiers-lieux ;

- L'outil propose une démarche qualitative qui vise à cartographier ses effets plus qu'une liste d'indicateurs quantitatifs.

Le questionnaire est donc le résultat de plusieurs sources d'inspiration, issues de la littérature (cf partie 6), avec pour objectif de fournir un paysage relativement exhaustif des domaines d'impacts environnementaux que peuvent soutenir les tiers-lieux ; au contraire d'une démarche uniquement basée sur l'empreinte carbone par exemple. Ces sources d'inspiration sont décrites de manière synthétique dans la partie 6 de ce guide.

UNE DÉMARCHÉ NON NORMATIVE

Il ne s'agit pas ici de hiérarchiser des expériences en distribuant une notation, ou un label, qui distinguerait les « bons » des « mauvais » tiers-lieux. Face à l'hétérogénéité des tiers-lieux et lieux hybrides (en termes de taille, d'usages, d'activités, etc.), il s'agit plutôt d'étudier la spécificité et la singularité de chaque lieu, et éventuellement à plus long terme, pouvoir constater l'évolution de leurs actions et engagements vis-à-vis des enjeux environnementaux en proposant aux tiers-lieux de mettre à jour l'outil afin de constater le chemin parcouru. Les lieux peuvent également se saisir de l'outil pour partager leurs bonnes pratiques et expériences et ainsi fournir une source d'inspiration à d'autres lieux.

DES QUESTIONS PONDÉRÉES

La question de la pondération a été soulevée assez rapidement au cours des ateliers de co-construction de la grille car il ne semblait pas pertinent d'accorder la même importance à des actions ne nécessitant pas le même niveau d'engagement ou de travail de la part d'un lieu. Pour répondre à ce constat sans complexifier la grille outre mesure, nous avons pondéré toutes les questions de la même manière (avec un coefficient de 1) et avons proposé, à l'occasion d'un atelier de co-construction, de permettre aux participants d'ajuster le poids de chaque question en ajoutant ou en retirant 0,5 au coefficient de pondération. Ainsi chaque question est pondérée entre 0,5 et 1,5 selon l'importance que les participants ont accordée à la question et à l'action qui lui est associée.

1. ADEME, O. RETHORE, C. HUGREL et M. PALLUAU, Bleu Safran, G. AUDARD et P.OSSET, Solinnen. 2020. Guide d'aide à la sélection des méthodes d'évaluation environnementale. 53 pages.

3. S'APPROPRIER LE QUESTIONNAIRE : COMMENT L'UTILISER ?

QUELS INTERLOCUTEURS RASSEMBLER ?

Le terme "tiers-lieu" utilisé dans le questionnaire désigne à la fois l'environnement physique (bâtiment, espace vert, espaces agricoles, etc.) et humain (toutes les personnes qui font vivre le tiers-lieu, usagers, locataires, touristes, artisans, commerçants, gestionnaires, etc.) qui le constituent. Il ne s'agit pas d'une définition universelle mais simplement d'une convention valable dans le cadre de ce travail. Les tiers-lieux étant par nature pluriels, il s'agit d'inscrire une vision qui puisse être partagée dans la mesure du possible par les personnes qui font vivre le lieu et non celle d'une seule personne représentante du lieu.

Pour cette raison nous préconisons aux porteurs de l'auto-évaluation, après avoir rapidement pris connaissance de la liste des questions (disponibles en annexe), de prévoir une à deux heures maximum à dédier avec les personnes ayant les informations sur : les achats, la gestion des déchets, le bâti, la programmation, l'offre de consommation sur site (restauration, boutiques...). Nous vous invitons également à vous entretenir avec les usagers réguliers faisant vivre les lieux (artisans, coworkers, etc.). Ces échanges vous permettront de recueillir leur vision du positionnement du lieu sur les différentes dimensions tout en familiarisant vos usagers avec la démarche environnementale portée par le tiers-lieu.

COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE ?

Si vous avez déjà participé au recensement national des tiers-lieux 2023 ou répondu au questionnaire d'évaluation des effets sociaux sur Commune Mesure, votre lieu possède déjà une fiche d'identité sur la plateforme. Vous pourrez donc directement remplir la grille d'évaluation des effets environnementaux. Autrement, il sera

nécessaire que vous remplissiez d'abord le questionnaire permettant d'éditer la fiche d'identité de votre lieu dans le Datapanorama.

Le questionnaire se découpe en plusieurs parties : une page par dimension de l'évaluation, et des sous-parties pour chacune d'entre elles. En fonction des questions posées, vous pourrez répondre par oui ou par non, en vous positionnant sur une échelle, ou en cochant une ou plusieurs options parmi un choix de réponses.

Pour chaque sous-dimension, vous avez la possibilité de déposer un fichier : c'est l'occasion de partager d'éventuelles ressources que vous souhaitez mettre à disposition des tiers-lieux qui rempliront ce questionnaire. Vous avez rédigé des fiches bonnes pratiques ? Une charte sur vos fournisseurs, ou l'utilisation du numérique ? Un retour d'expérience ? C'est le bon endroit pour nous en faire part !

Vous pourrez également mettre en avant une action réalisée sur le sujet ainsi qu'un chiffre clef. Ils apparaîtront lors de la datavisualisation.

S'APPROPRIER LES RESSOURCES MISES À DISPOSITION

Fidèles à notre volonté de créer un outil qui permette de mieux appréhender les enjeux environnementaux, certaines questions sont complétées par une courte explication. Les mots soulignés renvoient pour leur part vers des ressources pour comprendre ou approfondir le sujet. Cliquez sur les mots soulignés pour ouvrir la ressource dans un nouvel onglet.

4. QUESTIONNAIRE ET DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES

Le questionnaire comprend six dimensions, dans l'intention de fournir un panorama aussi exhaustif que possible des grands domaines d'impacts environnementaux, tout en restant accessible. Les fiches suivantes les présentent. Le questionnaire est le résultat du croisement entre les principaux concepts et sources sur la question des impacts environnementaux, et les activités communément retrouvées dans les tiers-lieux. Chaque grand axe ('dimension') a été traité par catégorie thématique ('sous-dimension').

La datavisualisation des résultats a été pensée afin de permettre aux tiers-lieux d'avoir une vision globale de leur

engagement (nuage de mots, cartographie des effets du tiers-lieu), et une estimation par dimension de la façon dont ils se saisissent du sujet (chiffres clefs, verbatims et barre de progression). La datavisualisation se veut très qualitative car l'objectif n'est pas de quantifier les impacts des tiers-lieux sur l'environnement, mais bien de questionner leur rapport à ces impacts : en sont-ils conscients ? essaient-ils de les limiter ? **La barre de progression indique la proportion d'actions mises en place par le tiers-lieu parmi toutes celles identifiées dans le questionnaire, mais n'indique en rien une mesure quantitative de l'impact en question, ou un état d'avancement absolu des tiers-lieux.**

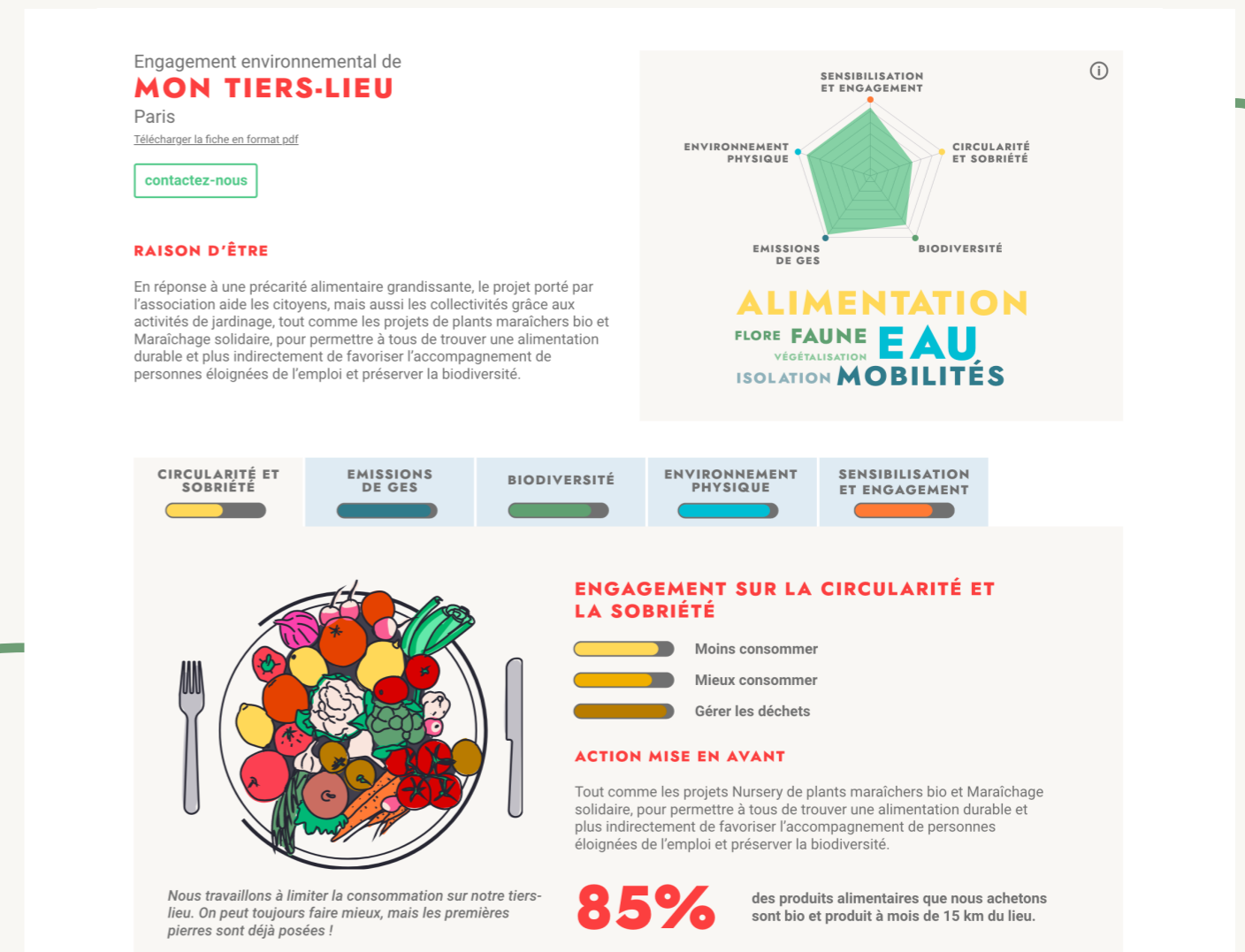


Figure 3 : exemple d'une datavisualisation générée à l'issue du questionnaire.

CIRCULARITÉ ET SOBRIÉTÉ

Nos habitudes de consommation contribuent fortement à la détérioration de notre environnement : (sur)consommation de ressources, (sur)exploitation, production de déchets, émissions de pollutions, etc. Améliorer ces habitudes fait partie des 17 objectifs de développement durable (ODD), sous l'intitulé « garantir des modes de consommation et de production durables » (ODD 12).

Le principe d'économie circulaire a émergé en réponse aux limites de nos modes actuels de production et de consommation. Si l'idée de circularité des flux de matière et d'énergie n'est pas nouvelle, l'économie circulaire propose un cadre qui vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits². Le modèle linéaire consistant principalement à extraire, produire, consommer et jeter, ne permet plus d'appréhender un futur raisonnable et résilient. Il s'agit aujourd'hui de réorienter le modèle vers une absence de gaspillage, une meilleure gestion des ressources, un meilleur respect de l'environnement. L'ADEME définit 3 domaines et 7 piliers de l'économie circulaire présentés dans le schéma ci-dessous.

Enfin, outre l'économie circulaire, la sobriété devient un principe incontournable pour repenser la consommation dans notre modèle de société. La sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement³. Dans son rapport dédié aux solutions pour limiter les impacts de la crise climatique paru en 2022, le GIEC consacre un chapitre entier à la sobriété qu'il définit comme « l'ensemble des mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter l'utilisation d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en garantissant le bien-être de tous dans le cadre des limites planétaires »⁴.

Le questionnaire d'auto-évaluation traduit ces concepts en actions pour les appliquer aux tiers-lieux. Outre le fait de partager des valeurs et principes communs au champ conceptuel de l'économie circulaire, de nombreux tiers-lieux développent des actions concrètes.

- 46% des tiers-lieux sont engagés dans l'économie circulaire et le réemploi des matériaux
- 13% des tiers-lieux disposent d'une matériauthèque ou d'une ressourcerie. (Observatoire des Tiers-lieux 2023)⁵

De même, près de 40% des tiers-lieux dits de « production » (fablabs, makerspace, ateliers artisanaux partagés, etc.) sont recensés sur le territoire. Ces tiers-lieux, pour certains labellisés manufactures de proximité⁶ répondent directement aux enjeux de circularité et de sobriété en proposant des espaces de production mutualisés et « low-tech », valorisant pour la majorité le réemploi et les circuits courts. À titre d'exemple, de nombreux acteurs des fablabs et makerspaces s'étaient organisés durant la crise du COVID-19 pour produire localement et rapidement visières et masques à destination des aides soignants. Selon la Fondation de France, à l'origine d'un programme de soutien « Makers contre le Covid-19 », près de 9 tiers-lieux sur 10 se seraient mobilisés pendant le confinement pour mettre en place des actions de solidarité locale⁷.

En somme, comme le résumait bien l'étude Mille Lieux réalisée dans le but d'objectiver les impacts des tiers-lieux dans les territoires : « les tiers-lieux ont l'opportunité d'être des démonstrateurs de bonnes pratiques : par exemple en utilisant des matériaux et du mobilier de réemploi pour construire les bureaux ; ou dans la gestion des déchets et des ressources via un potager en permaculture. »⁸

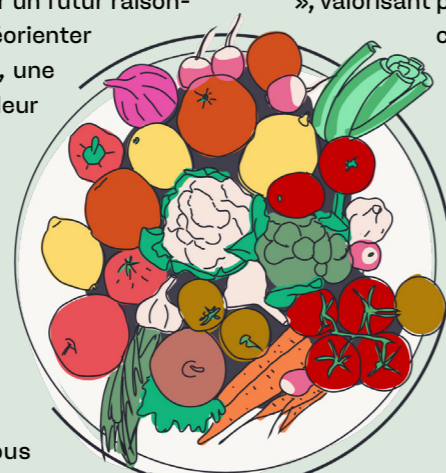
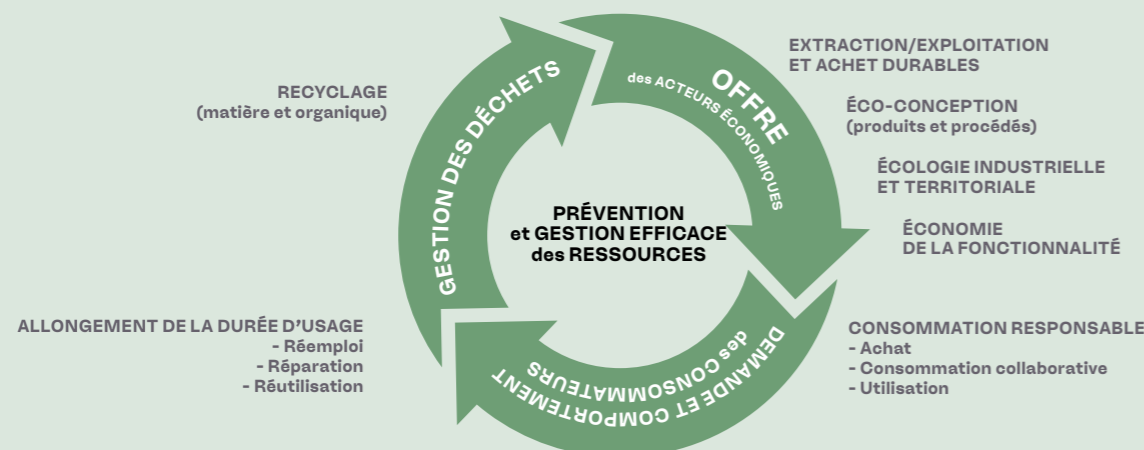
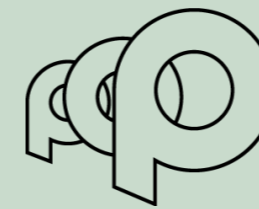


Figure 2 : L'économie circulaire en trois domaines et 7 piliers. Ademe



ZOOM SUR POP ARLES, UNE PLATEFORME DE SERVICES À DESTINATION DU TERRITOIRE CAMARGUAIS



Basé à Arles, sur une ancienne friche industrielle de 5000m², POP est un lieu de vie utile pour son territoire générant une économie circulaire de proximité.

gestion des déchets sur le territoire. **Chaque année la plateforme de tri permet la valorisation de : 200 tonnes de verres ; 60 tonnes de cartons ; 15 000 litres d'huiles alimentaires usagées ; 12 tonnes de biodéchets.**



Trois pôles proposent des services du quotidien qui reposent sur un socle commun de capacités mutualisées entre ses opérateurs :

- Le pôle logistique douce (décarbonation des premiers et derniers kilomètres, stockage de proximité)
- Le pôle recyclage (collecte et valorisation de déchets, plateforme de tri sélectif, lavage de contenants réutilisables facilitant la consigne)
- Le pôle accueil (ateliers d'artisans, bureaux, salle de réunion, salle de production culturelle, événementiel, formation)

En s'engageant dans une démarche éco citoyenne, POP et ses opérateurs s'ouvrent à la transmission des savoirs-faire locaux et à la sensibilisation du public à la

Parallèlement, c'est en tant que Plateforme Ouverte au public, que POP a mis en place une programmation accessible au grand public, dans le but de sensibiliser et faire participer des acteurs du territoire arlésien à un nouveau système écoresponsable commun autour du réemploi et de la circularité.

Circularité et sobriété

SOUS DIMENSIONS

- Moins consommer
- Mieux consommer
- Gérer les déchets

CHIFFRES CLÉS

46% des tiers lieux engagés dans l'économie circulaire et le réemploi des matériaux

13% disposent d'une matériauthèque ou d'une ressourcerie



OBJECTIF 12 ODD

Établir des modes de consommation et de production durables

2. Définition de l'économie circulaire, ADEME. <https://expertises.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>
 3. ADEME (2022). Focus – Sobriété: un incontournable de la transition écologique. <https://infos.ademe.fr/lettre-internationale-juin-2022/sobriete-un-incontournable-de-la-transition-ecologique/>
 4. GIEC (2022), 6e rapport du GIEC

- résumé pour décideurs.
 5. Données issues de l'Observatoire des tiers-lieux. <https://observatoire.france-tierslieux.fr/donnees/>
 6. Les Manufactures de proximité sont des tiers-lieux dédiés à la production qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle. 100 manufactures de proximité ont été labellisées

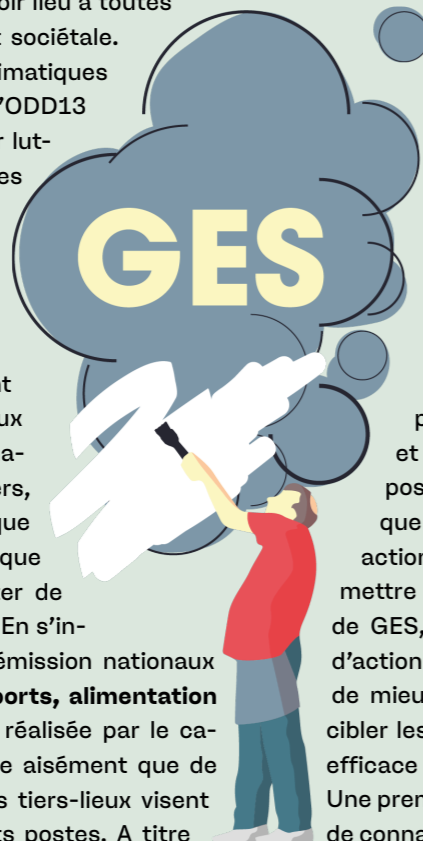
depuis 2021 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Elles représentent une vingtaine de filières : bois, métal, textile, éco-construction, agro-alimentaire, etc.) et contribuent directement à la délocalisation de la production et au renforcement économique de territoires fragiles : les petites et moyennes villes, les zones rurales, les quartiers

prioritaires de la politique de la ville.
 7. Les tiers-lieux, acteurs de la solidarité pendant la crise du Covid-19. <https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-nos-missions/les-tiers-lieux-acteurs-de-solidarite-pendant-la-crise-covid-19>
 8. Mille Lieux, Objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires, Le Lab Oui-share x Chronos, 2019

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Il n'y a plus de doute quant à la nécessité d'agir face au changement climatique. Le GIEC souligne dans son dernier rapport que tous les modèles qui visent un réchauffement limité à 1,5 C° voire 2 C° – engagements pris par les États lors de la COP15 et préservés lors de la COP27 – nécessitent des réductions d'émissions importantes dans tous les secteurs pour la prochaine décennie. Les actions pour atteindre cet objectif mondial doivent avoir lieu à toutes les échelles : individuelle, collective et sociétale. La lutte contre les changements climatiques fait également partie des ODD avec l'ODD13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

Avec une approche citoyenne et collective de la transition, les tiers-lieux ont la capacité d'être un liant entre actions individuelles et collectives et tentent d'apporter des solutions concrètes aux enjeux de demain. Quelque soit la nature des activités proposées aux usagers, les tiers-lieux ont pour caractéristique commune de s'inscrire dans une logique d'expérimentation et tentent d'inventer de nouvelles manières de faire ensemble. En s'intéressant aux 3 principaux postes d'émission nationaux de gaz à effet de serre (GES) : **transports, alimentation et bâtiment** (d'après l'étude My Co2 réalisée par le cabinet d'étude Carbone 4), on constate aisément que de nombreuses initiatives portées par les tiers-lieux visent à réduire les impacts de ces différents postes. A titre



d'exemple de nombreux tiers-lieux dits « nourriciers » se développent et contribuent à la transition agroécologique en expérimentant de nouvelles manières de produire (fermes maraîchères, espaces agricoles tests, unités de transformation locales), de distribuer (AMAP, conserveries coopératives), de s'organiser entre producteurs ou de sensibiliser les citoyens à ces enjeux (ferme pédagogique, inventaire de biodiversité). Selon l'Observatoire des Tiers-lieux, **près de 10% des lieux se définissent comme «nourriciers» et agissent tant au niveau des enjeux alimentaires qu'agroécologiques sur les territoires.**

Concernant les émissions liées aux mobilités ou au secteur du bâtiment, de nombreuses initiatives se développent également dans les projets de tiers-lieux, au travers par exemple de la valorisation des méthodes d'éco-conception ou la mise en place d'action en faveur des mobilités douces et durables. C'est donc sur ces trois principaux postes d'émissions applicables aux tiers-lieux que se concentre le questionnaire. Au-delà des actions transversales que les tiers-lieux peuvent mettre en place pour limiter ces postes d'émissions de GES, une étape préalable pour saisir les modes d'action les plus efficaces pour chaque tiers-lieu est de mieux connaître leur empreinte carbone afin de cibler les actions à mettre en oeuvre et d'être le plus efficace possible dans la réduction de ses émissions. Une première sous-dimension traite donc des aspects de connaissance et diagnostic carbone des tiers-lieux.

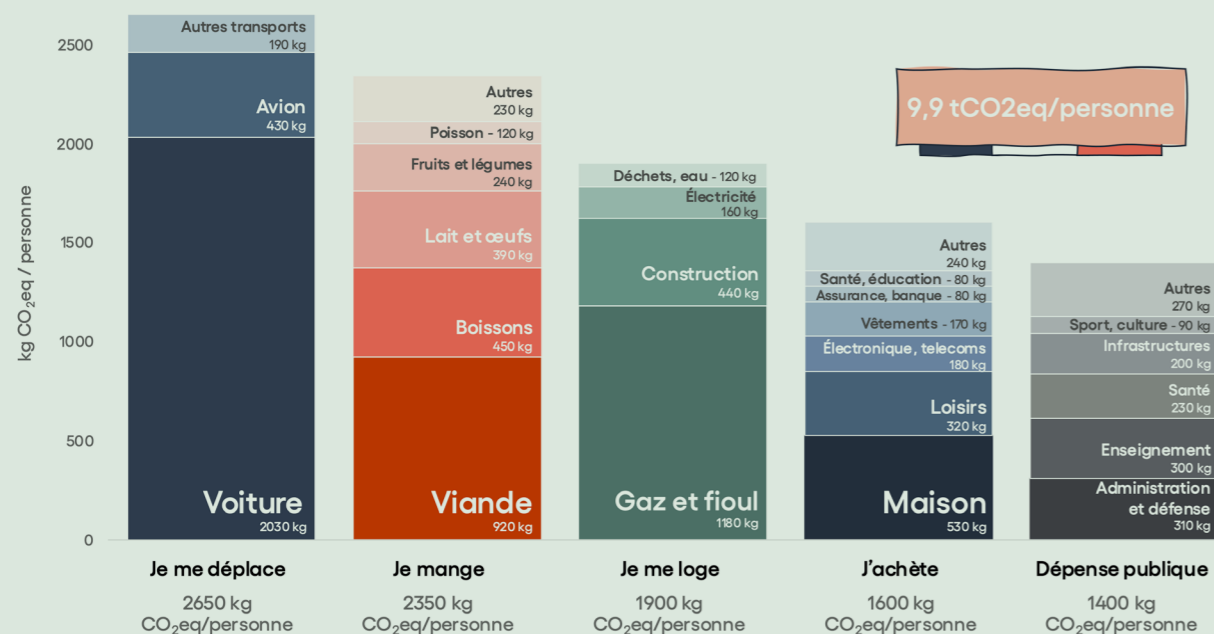


Figure 4 : Empreinte carbone moyenne en France. Source : MyCO2, Carbone 4 (2019)

ZOOM SUR L'OASIS DU COQ À L'ÂME : UN ÉCO-HAMEAU ÉCO-RESPONSABLE ET SOLIDAIRE, INTÉGRÉ À L'ÉCOSYSTÈME ET AU TERRITOIRE



Le projet de l'Oasis du Coq à l'âme a vu le jour en 2016 et a trouvé un lieu où s'ancre en 2021 sur le Domaine d'Échoisy en Charente pour les 20 foyers qui le constituent. **Ce projet, porté par 20 foyers, vise à expérimenter, sur la base d'une organisation sociétale coopérative et solidaire, un mode de vie résilient, indépendant des énergies fossiles, à impact positif sur la nature.** Après deux ans d'expérimentation, plusieurs "petits pas" concrets permettent au collectif d'honorer ses intentions de transition écologique, en veillant notamment aux impacts carbone de ses activités :

- Une première étape a été de passer entièrement aux toilettes sèches. Le collectif consomme 50 litres par an par habitant (la moyenne nationale est de 150 litres par an par habitant) et la matière recueillie est un excellent "fumain" pour les cultures après un temps de transformation de plusieurs mois.
- Le collectif choisit de privilégier le réemploi et la récupération et les achats auprès des producteurs locaux, aussi bien pour les matériaux que pour l'alimentation lorsque la production ne peut couvrir tous nos besoins.
- Un travail autour de l'isolation des bâtis est réalisé sur les différents foyers (chaux/sable, terre/paille, chaux/chanvre, isolants biosourcés) dans le but de réduire la dépendance aux énergies fossiles
- Le domaine dispose de beaucoup de bois mort et de bois à couper pour équilibrer les espaces entre

zones boisées naturelles, zones de pâturage et zones d'agro-forestation. Ce bois disponible permet de privilégier l'utilisation de poêles à double combustion, poêles de masse si la structure le permet, afin de rejeter le moins de CO2 possible dans l'atmosphère.

- Pour s'approvisionner en électricité, une première éolienne Piggot a été construite sur le domaine et neuf autres sont prévues. Des panneaux photovoltaïques sur les zones de parking viennent renforcer l'autonomie énergétique du collectif.

Enfin, l'aspect social du projet et son intégration au territoire représentent un impact environnemental majeur. "Montrer que notre projet est crédible, inspirant pour des particuliers, des communes, des territoires au sens large est notre raison d'être. Il reste pour nous important de garder notre cap sans nous précipiter dans des choix incohérents sous prétexte de vite sortir des énergies fossiles, de rejeter d'un revers de manche ce qui existe. Ces petits pas sont autant de célébrations et de satisfactions vers une résilience qui nous est chère."



Émissions de gaz à effet de serre (GES)

SOUS DIMENSIONS

- Comprendre son empreinte carbone
- Limiter les émissions liées au transport
- Proposer une alimentation à faible impact carbone
- Limiter la consommation d'énergie du tiers-lieu

CHIFFRES CLÉS

près de **10%** des lieux se définissent comme "nourriciers" et agissent tant au niveau des enjeux alimentaires qu'agroécologiques sur les territoires.



OBJECTIF 13 ODD

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

BIODIVERSITÉ

Malgré une Conférence des parties (COP)⁹ dédiée au sujet, les enjeux de biodiversité restent méconnus du grand public et le passage à l'action difficile. L'érosion de la biodiversité est pourtant l'une des neuf **limites planétaires**¹⁰ aux côtés du changement climatique ou de l'utilisation des sols (à titre d'exemple) ; elle fait également l'objet d'au moins deux objectifs de développement durable (ODD) autour de la vie aquatique (ODD 14)¹¹ et terrestre (ODD 15)¹². La biodiversité est une source de patrimoine génétique et paysager, de nourriture, de services écosystémiques d'approvisionnement, de régulation des pollutions ou des risques, mais elle rend aussi des services culturels¹³. C'est ainsi un enjeu interconnecté aux autres dimensions environnementales en étant à la fois dépendant et contributeur de leur résilience.

En mai 2019, l'IPBES publie le premier rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques¹⁴, basé sur 15 000 références scientifiques et gouvernementales. Parmi les messages clés, et pour accroître la pertinence politique du rapport, les auteurs de l'évaluation ont classé, pour la première fois à l'échelle mondiale et sur la base d'une analyse approfondie des données disponibles, les cinq facteurs directs de changement qui affectent la biodiversité et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale. Les facteurs responsables sont, par ordre décroissant :

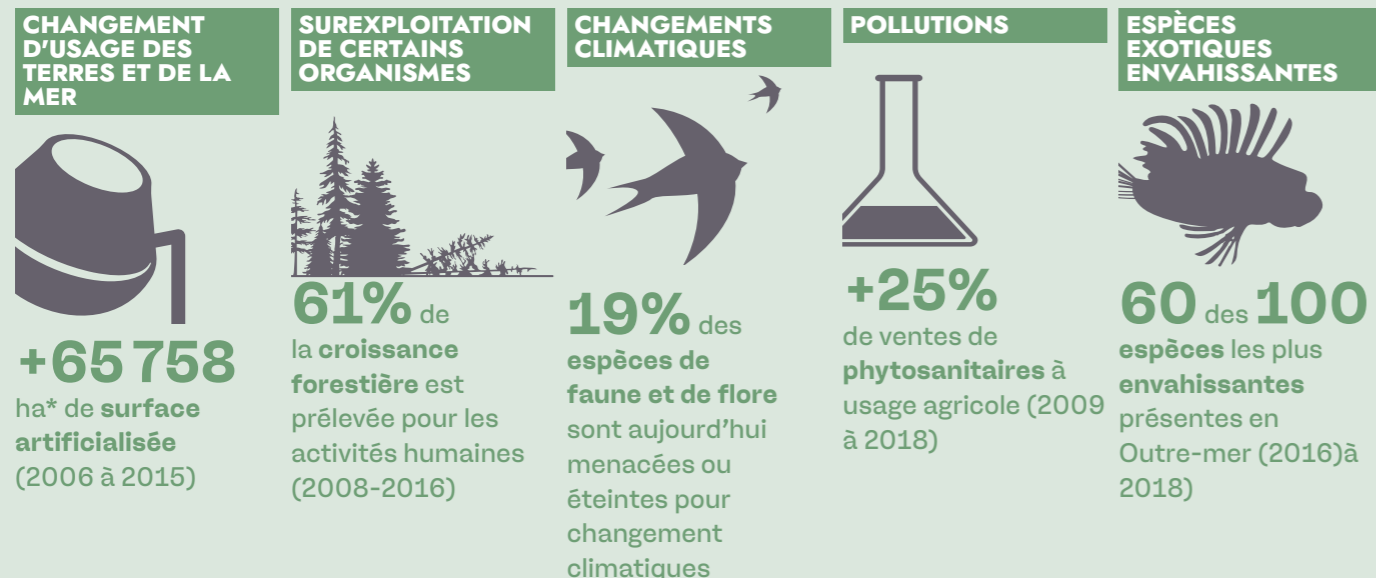


1. **Le changement d'usage des terres et mers et la destruction des habitats.**
2. **La surexploitation des ressources, l'exploitation directe de certains organismes.**
3. **Le changement climatique.**
4. **Les pollutions.**
5. **Les espèces exotiques envahissantes.**

Ainsi les actions ayant un impact positif sur la biodiversité peuvent être de plusieurs nature. Mieux **connaître** la biodiversité et les écosystèmes locaux est un premier pas pour commencer à agir positivement sur cet enjeu. De nombreux lieux s'inscrivent d'abord dans cette dynamique en proposant par exemple des cycles de sensibilisation ou de formation à la question. Dans un second temps, des actions pour **encourager la biodiversité** tout en **diminuant les pressions** exercées sur cette dernière peuvent être mises en place à l'échelle d'un tiers-lieu. Si certaines pratiques semblent plus développées dans des projets ruraux (permaculture, mise en valeur de la faune et la flore, reforestation, restauration des écosystèmes), plusieurs actions peuvent également être mises en place à l'échelle de projets urbains (implantation de ruches, végétalisation des espaces, fermes urbaines). Ce sont ainsi sur ces trois volets que le questionnaire se focalise pour interroger le rapport des tiers-lieux à la biodiversité.

LES 5 GRANDES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ ILLUSTRÉES PAR DES EXEMPLES

*Ne concerne que la France métropolitaine - Source : ONB, IPBES © OFB, 2020 - reprise d'un graphisme de Olivier Debuf



ZOOM SUR L'HERMITAGE, UN TIERS-LIEU RURAL LABELLISÉ CAMPUS #3ZERO

L'Hermitage est un tiers-lieu rural d'innovation citoyenne, situé dans le petit village d'Autrêches au carrefour de l'Aisne et de l'Oise. Acteur majeur du développement local, l'Hermitage développe de nombreuses activités pour recréer du lien entre villes et campagnes (séjours inspirants, ferme agro-écologique, atelier de fabrication, café associatif, bureau d'étude dédié aux transitions, accueil d'associations et d'entrepreneurs locaux, animations grands publics dans son espace de vie sociale, etc.)

UN TIERS-LIEU ENGAGÉ SUR LES QUESTIONS DE BIODIVERSITÉ À PLUSIEURS NIVEAUX

L'Hermitage dispose en tout de 30 hectares de foncier sur lesquels plusieurs actions de préservation de la biodiversité sont mises en place :

- 2 hectares de terres maraîchères mises en culture dans le cadre d'une micro-ferme labellisée "Bio", favorisant la protection et le respect de la biodiversité environnante.
- 22 hectares de bois et 3 hectares de prairies, sur lesquels l'Hermitage a déposé, auprès des autorités, un Plan Simple de Gestion de son bois, avec pour axe majeur, la régénération naturelle des espaces forestiers, envisageant des coupes d'éclaircissement particulièrement respectueuses de l'écosystème

forestier, afin de lui permettre de s'adapter au changement climatique.

De plus, les activités d'éducation populaire et de médiation scientifique, auprès des jeunes publics notamment, permettent de réaliser dans le fablab des infrastructures de protection de la biodiversité, qui, petit à petit, font de l'Hermitage une réserve pour les oiseaux, la faune et la flore. A ce titre, les équipes du tiers-lieu souhaitent obtenir une labellisation de la Ligue de protection des Oiseaux. Une communauté de protection des chauve-souris s'est également constituée à l'initiative d'un passionné.



Espace idéal et approprié à un grand démonstrateur de biodiversité, l'Hermitage souhaite aujourd'hui pouvoir mieux évaluer son rôle et ses impacts sur le territoire, et mettre en résonance ses actions locales avec les objectifs mondiaux de développement durable.

Biodiversité

SOUS DIMENSIONS

- Mieux connaître la nature sur le tiers-lieu
- Encourager la biodiversité
- Limiter les pressions sur la biodiversité



OBJECTIF 14 ODD

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.



OBJECTIF 15 ODD

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

9. <https://www.ecologie.gouv.fr/cop15-biodiversite-aboutit-accord>
10. Rockström et al. (2009). A safe operating space for humanity. Identifying and quantifying planetary boundaries that must not be transgressed. <https://www.nature.com/articles/461472a.pdf>
11. Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et

les ressources marines aux fins du développement durable. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/>
12. Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols

et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/biodiversity/>
13. Pour en savoir plus sur les services écosystémiques : <https://erc-biodiversite.ofb.fr/erc/eviter/methodes-et-outils/evaluer-les-services-ecosystemiques>
14. IPBES (2019). Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et

des services écosystémiques. Résumé à l'intention des décideurs. https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Les tiers-lieux existent dans un environnement physique dont ils dépendent et sur lequel ils ont des impacts. Dans cette dimension, nous vous proposons d'abord de prendre conscience des dépendances et des risques environnementaux auxquels vous êtes confrontés.

Le questionnaire interroge ensuite les effets que peuvent avoir les projets sur l'eau, le sol ou l'air. 3 éléments clés sur lesquels les tiers-lieux peuvent agir en tentant de réduire les pressions ou en limitant l'usage de produits dégradants. Sur l'eau d'abord, menacée tant sur le plan de la quantité (prélèvement, sécheresses, etc.) que de la qualité (pollutions), des actions peuvent être mises en place pour diminuer la consommation (toilette sèches, récupération des eaux de pluie, gestion responsable de la ressource en eau) ou améliorer sa qualité en limitant l'usage de produits pouvant être source de pollution.

Lorsque l'on parle d'impacts sur les sols, on pense en premier à l'agriculture. Si la pollution aux intrants chimiques est effectivement une cause majeure de dégradation des sols ou de pollution de l'eau, l'artificialisation des sols est une pression environnementale aujourd'hui reconnue comme étant l'une des causes premières¹⁵ du changement climatique¹⁶



et de l'érosion de la biodiversité¹⁷. Ainsi, en ville ou à la campagne, les tiers-lieux sont nombreux à être concernés par cet enjeu : une partie incarne une nouvelle manière d'occuper la ville en tirant profit des temps de vacance des projets urbains ou de l'occupation de friches industrielles ; tandis que d'autres accueillent des espaces naturels, potentiellement cultivables, sur lesquels les problématiques de gestion et de qualité des sols émergent naturellement. Les tiers-lieux peuvent également avoir un impact sur ces questions à travers leur offre alimentaire. N'oublions pas que pour 25% des tiers-lieux recensés par France tiers-lieux, la transition alimentaire et agroécologique est un axe d'expérimentation et de développement souhaité !

Si l'air ne semble a priori pas concerné par la problématique de la disponibilité – à l'inverse du sol et de l'eau qui sont des ressources qui se raréfient – la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé. La question de la pollution atmosphérique est en effet le plus souvent abordée par le prisme sanitaire : exposition aux odeurs, polluants, allergènes, etc. En prêtant attention à ces paramètres, les tiers-lieux peuvent participer à l'amélioration de l'environnement de vie de leurs usagers.

sol vivant sur les zones vivrières du jardin.

- **Eau** : installation de deux toilettes sèches permettent chaque année de ne pas consommer ni polluer 10 tonnes d'eau, récupération des eaux de pluie et infiltration des ruissellements par désimpermeabilisation partielle, couverture des sols et installation de centaines de mètres linéaires de haies brise-vent (dont 75 mètres sous formes de haies sèches), interdiction d'activités récréatives nécessitant de l'eau potable, utilisation stricte de produits d'entretien naturels pour limiter la pollution aquatique.
- **Carbone** : suivi par l'actualisation du bilan carbone de la structure (80teqCO2 en 2020, et bilan 2022 en

cours de réalisation) et de choix de gestion sur les déplacements domicile-travail pour l'équipe, la tournée achats ainsi que sur nos puits de carbone en gestion (prairie, recyclage des déchets raméaux du quartier)

Enfin, dans une logique de circularité et de sobriété, d'autres sujets liés à l'empreinte physique du projet font l'objet d'un suivi (azote et phosphore, politique de mobilier, équipements numériques et cohabitation avec le non humain), toujours dans le but d'intégrer la réflexion sur l'empreinte physique dans les choix du quotidien, en cohérence avec la raison d'être du projet.



ZOOM SUR MAISON GLAZ : FABRIQUE JOYEUSE DE LITTORAL EN TRANSITION

Maison Glaz est implantée dans un ancien centre de vacances militaires situé sur la pointe de la Presqu'île de Gâvres, à l'entrée de la Rade de Lorient. Le projet vise à créer un récit positif, pragmatique et outillant d'adaptation de nos modes de vie sur un territoire laboratoire de la vulnérabilité climat. Compte-tenu des scénarii d'évolution du niveau de la mer et de l'accélération de l'érosion du trait de côte, la presqu'île est vouée à (re)devenir une île en redonnant à l'océan les espaces que les communautés humaines lui ont pris entre les années 50 et 80.

Cette donne physique non négociable soutient l'ensemble de la raison d'être du tiers-lieu : **faire le pari du lien social et de l'entraide pour faire émerger les solutions d'adaptation**. Un pari qui passe notamment par l'expérimentation d'un quotidien bas carbone et une attention particulière portée à l'environnement physique

dans les différentes activités du site (événementiel, programmation culturelle, atelier bois et métal, café-bar, gîte et hébergement, centre de formation, entreprise d'insertion par l'activité économique, jardin littoral, etc.)

Dans le cadre d'une expérimentation sur la comptabilité triple capital, le tiers-lieu suit l'évolution, en stock et en efforts de gestion, de plusieurs variables liées à son empreinte sur son environnement physique. Par exemple :

- **Sol** : recyclage foncier et désartificialisation du sol de la parcelle, protection forte contre le piétinement sur 50% de la surface du site, fauche réduite aux besoins de passage des humains, réduction de l'empreinte foncière globale par l'alimentation végétale de l'équipe (à 98%) et l'absence de produits carnés dans l'offre alimentaire du bar, création de 400m² de

Environnement physique

SOUS DIMENSIONS

- Identifier les vulnérabilités du tiers-lieu
- Veiller à la qualité et la quantité d'eau
- Limiter l'impact du tiers-lieu sur les sols
- Améliorer la qualité de l'air

15. <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

16. Notamment en émettant du carbone par l'action de transformation de l'usage des sols mais également en détruisant des espaces qui possèdent un potentiel de séquestration de carbone.

17. Le changement d'usage des sols est considéré comme la première pression responsable de l'érosion de la biodiversité. La transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé modifie considérablement voire fait disparaître l'habitat d'espèces animales ou végétales

et peut conduire à leur disparition d'un territoire. L'artificialisation des sols peut aussi entraîner la fragmentation des habitats, néfaste à la préservation de la biodiversité. IPBES (2019). Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Résumé à

l'intention des décideurs. https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

SENSIBILISATION & ENGAGEMENT

L'information et la sensibilisation sont des préalables nécessaires à l'adoption de tout **changement de comportement**. Si le respect de l'environnement semble aujourd'hui une évidence admise de tous, cela ne suffit pas à garantir l'adoption des comportements nécessaires à sa préservation. Comprendre les mécanismes du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, de la raréfaction des ressources, est essentiel pour mobiliser et faire changer le comportement des individus.

Quelque soit la définition retenue, chercheurs, usagers ou acteurs des tiers-lieux semblent s'accorder sur la faculté de ces projets à agir comme des espaces de participation, d'échanges et de partage. En fonction des territoires d'implantation et des thématiques traitées, propres à chaque projet, les tiers-lieux se positionnent auprès de leurs communautés comme des espaces de mutualisation, d'information, de discussion, et de sensibilisation aux enjeux et aux problématiques de la transition.

Au regard des enjeux environnementaux actuels, de nombreux lieux s'inscrivent ainsi dans des démarches de promotion et diffusion d'une éco-culture, valorisant ainsi une "culture commune au service de la cohésion sociale et de la transition écologique"¹⁸ au travers de conférences, débats, ou manifestations dédiés à ces sujets. Plus encore, en agissant comme des espaces de participation citoyenne, les tiers-lieux peuvent favoriser l'émergence de réponses pour passer à l'action et ainsi encourager les usagers et citoyens à s'engager dans la transition écologique. Un constat particulièrement marqué dans des lieux dédiés au "Faire soi-même" ou l'on "bidouille, code, récupère, répare, crée et invente dans des espaces particuliers (...) qui portent le nom de hackerspace,

fablab, atelier de fabrication numérique ou de tiers-lieux"¹⁹

Enfin, outre le fait d'informer et sensibiliser, de nombreux tiers lieux développent des actions de formation et d'apprentissage sur des thématiques aussi transverses que l'éco-responsabilité, la citoyenneté, l'artisanat et les métiers d'art ou la fabrication numérique. Un état de fait constaté dans les derniers rapports de France Tiers lieux :

- 57% des tiers lieux développent des actions de formation et d'apprentissage (dont 68% produites par les porteurs de projets eux-mêmes !)
- Près de 50% proposent des activités culturelles et mènent des actions de sensibilisation en faveur de l'écologie à destination du grand public (débats, ateliers, conférences)

Cette démarche de sensibilisation et d'information peut donc s'exprimer à différentes échelles et à destination de différents publics. Nous identifions de cette manière plusieurs niveaux d'actions pédagogiques pour les tiers-lieux favorables à la sensibilisation et l'engagement environnemental :

- La sensibilisation propre au tiers-lieu lui-même, à ses habitants et travailleurs ;
- La sensibilisation que le tiers-lieu délivre à ses usagers, permanents ou de passage ;
- L'engagement public du tiers-lieu, diffusée à l'extérieur de son lieu.



ZOOM SUR LA RECYCLERIE : UN TIERS-LIEU DÉDIÉ À L'ÉCO-RESPONSABILITÉ



Ancienne gare de la Petite Ceinture réhabilitée en 2014, la REcyclerie sensibilise et accompagne un large public à l'éco-responsabilité, de manière ludique, positive, non culpabilisante, au travers de différentes activités et services :

- Une programmation éco-culturelle engagée pour s'inspirer et agir.
- Un café-cantine local, bio et de saison, labellisé 3 Écotable pour adopter une alimentation responsable
- Un atelier de réparation, pour réparer, emprunter et lutter contre l'obsolescence programmée

- Une ferme urbaine de 1000m² pour sensibiliser aux enjeux de la transition agricole, de l'alimentation durable et de la protection de la biodiversité

En 2022, la Recyclerie c'est :

- 289 000 visiteur-ses sensibilisé-es
- 3 200 personnes accueillies pour des visites, fresques et ateliers
- Plus de 30 ateliers et formations pour accompagner la transformation des organisations.
- 200 associations et collectifs accueillis dans le cadre de mises à disposition du lieu
- 15 tonnes de déchets alimentaires collectées et transformées en terreau fertile

Et après 10 ans d'expérimentation, la Recyclerie relève en 2024 un nouveau défi : accompagner la transition écologique des professionnel·les, pour permettre aux organisations de mobiliser, d'engager et de se transformer.

UN LIEU DE
sinny&ooko

Sensibilisation & engagement

SOUS DIMENSIONS

- Le tiers-lieu est sensibilisé
- Le tiers-lieu sensibilise ses usagers
- Le tiers-lieu s'engage publiquement

CHIFFRES CLÉS

57% des tiers lieux développent des actions de formation et d'apprentissage

Près de **50%** proposent des activités culturelles et mènent des actions de sensibilisation en faveur de l'écologie

18. Ce terme est utilisé par Sinny&Ooko pour désigner une culture qui serait au service du bien commun et expliciter la bascule culturelle à effectuer afin de

passer à une culture commune au service de la cohésion sociale et de la transition écologique. [sinnyooko-effets_et_impacts-2022-versiondigitale_def_com-](https://sinnyooko-effets_et_impacts-2022-versiondigitale_def_com-presse.pdf)

[pressed.pdf \(avise.org\)](https://sinnyooko-effets_et_impacts-2022-versiondigitale_def_com-presse.pdf)

19. Martin, G. (2018). Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social: Isabelle Berrebi-Hoffman,

Marie-Christine Bureau, Michel Lallement Paris, Seuil, 2018, 347 p. ISBN: 978-2-02-138993-7. Idées économiques et sociales, 194, 79-79.

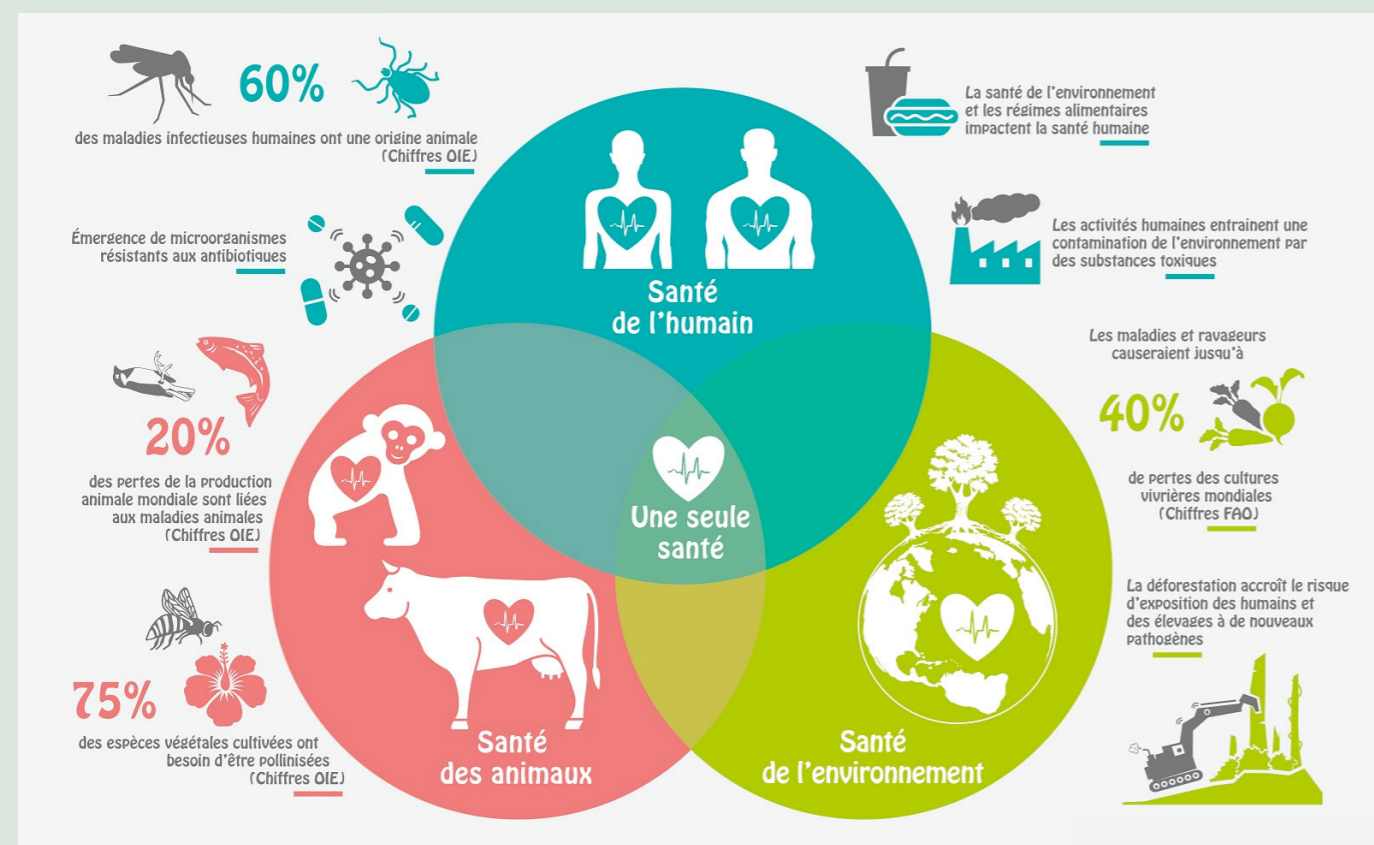
SANTÉ HUMAINE

L'environnement est un déterminant majeur de notre santé tout au long de la vie.²⁰ D'après l'OMS, la « santé environnementale » comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement²¹.

Agir sur le bon état de notre environnement naturel et physique permet donc de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population. Améliorer la qualité des eaux, de l'air, des sols, se prémunir du bruit, sont autant de moyens de préserver notre santé et celle de notre entourage. Pour

cette raison, et bien que cette dimension n'apparaisse pas explicitement, le questionnaire intègre des questions relatives à la santé humaine. En effet, par les actions que les tiers-lieux exercent sur l'environnement physique, la biodiversité, le confort thermique, etc., ils agissent également sur la santé de leurs usagers.

Le concept de « One Health », traduisible par « une seule santé », pense ainsi la santé humaine comme dépendante et en interaction avec la santé animale et la santé de l'environnement. Il apporte un éclairage intéressant et transversal sur la thématique.



©INRAE / Conception graphique : Michaël Le Boulout : Juillet 2020

Santé humaine

20. ANSES (2023). Page thématique « Santé et Environnement ». <https://www.anses.fr/fr/thematique/sant%C3%A9-et-environnement>

21. Elle comprend également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de

contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

A-Z

5. LEXIQUE

LE VOCABULAIRE DE L'ÉVALUATION

Le domaine de l'évaluation s'accompagne d'un champ lexical bien spécifique dont certains termes peuvent prêter à confusion. Afin de les clarifier et d'en expliciter notre vision, nous avons défini les plus courants ci-dessous.

L'ÉVALUATION est un processus collectif visant à qualifier, mesurer ou valoriser les effets, négatifs ou positifs, prévus ou imprévus, générés par une organisation sur ses parties prenantes. L'évaluation vise à interpréter de manière collective ces effets pour co-définir leur valeur sociale en fonction d'un contexte donné.

La MESURE correspond à un résultat concret, que l'on peut objectiver.

Cette analyse se base sur des CRITÈRES qui sont des « instruments d'orientation », eux-mêmes traduits en INDICATEURS, variables aidant à

mesurer les effets. Ils constituent la référence de l'évaluation et traduisent les valeurs auxquelles elle se réfère.

Une EXTERNALITÉ se produit lorsque l'activité d'une personne ou d'une organisation crée un avantage (une externalité positive) ou un désavantage à autrui (une externalité négative), en l'absence de toute contrepartie financière et sans que le bénéficiaire ou la perte n'aient été initialement planifiés.

Le terme IMPACT est une véritable pierre sémantique : il n'existe pas de définition unique ni consacrée, et si l'on perçoit approximativement ce à quoi il

fait référence, lorsque l'on s'intéresse précisément à l'objet, il peut paraître confus. Selon Approche.s, le mot impact est associé à un paradigme d'efficacité et de rentabilité, raison pour laquelle le terme EFFET est préféré dans les travaux de Commune Mesure. Concernant le volet environnemental de la méthode proposée par Commune Mesure, le terme IMPACT se réfère aux conséquences les plus éloignées (moyen-long termes) aux échelles les plus importantes, et dans la mesure du possible à ce qui est attribuable à une action donnée.



LE VOCABULAIRE SPÉCIFIQUE AU VOLET ENVIRONNEMENTAL

Ci-dessous sont listés et définis des termes en lien avec le volet environnemental qui apparaissent dans la grille auto-évaluative ou dans ce guide.

ARTIFICIALISATION Altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. (selon l'article 192 de la loi Climat et résilience)

BIEN ET SERVICE ÉCOSYSTÉMIQUE Selon l'EFESE, les « biens et services écosystémiques » sont définis comme « des avantages socio-économiques retirés par l'homme de son utilisation durable des fonctions écologiques des écosystèmes » (2017).

BIODIVERSITÉ La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu

que dans les années 1980. La Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) reconnaît pour la première fois l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (Rapport Brundtland, 1987)

POLLUTION Selon l'OCDE, la pollution est la destruction ou dégradation d'un écosystème ou de la biosphère par l'introduction, généralement humaine, d'entités physiques, chimiques ou biologiques, ou de radiations altérant le fonctionnement de cet écosystème. Des définitions juridiques spécifiques existent pour encadrer les différents types de pollution (pollution de l'air,

des sols...)

PRESSION Il n'y a pas de définition consensuelle du terme 'pression'. Dans le domaine de l'étude des impacts environnementaux, on entend communément par pression un phénomène résultant d'activités anthropiques ayant un effet négatif sur le système étudié (ex : biodiversité, écosystème, cryosphère...)

SOBRIÉTÉ Les politiques de sobriété (sufficiency policies) recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires (3e volet du rapport du GIEC, avril 2022, p. 35 du résumé pour décideurs).

DÉFINITIONS ASSOCIÉES À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ADEME)

ECONOMIE CIRCULAIRE Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus

L'APPROVISIONNEMENT DURABLE (extraction/exploitation et achats durables) concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les exploitations et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables ». Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités).

L'ÉCOCONCEPTION vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux. C'est un atout pour la stratégie produit d'une entreprise

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE Dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. Pilier de l'économie circulaire, l'écologie

industrielle et territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.

L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Des nombreux sites traitent de l'économie de la fonctionnalité dont : "Économie de fonctionnalité" - "L'Économie de la fonctionnalité" du MTES.

LA CONSOMMATION RESPONSABLE doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).

L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation ;

LE RECYCLAGE vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

6. FICHES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

THÉORIE DU CHANGEMENT

EN RÉSUMÉ

La théorie du changement est un outil central lors de la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation d'impact.

Elle vise à formaliser la logique du projet, sa problématique, le regard que nous portons sur la problématique traitée, quelles activités nous choisissons de développer pour y répondre, quelles sont nos réalisations, nos résultats, et les changements (ou impacts) que nous cherchons à générer. La théorie du changement permet donc de clarifier l'ensemble de la chaîne d'impact : des besoins identifiés auxquels le projet veut répondre jusqu'aux impacts de ces activités et réalisations.

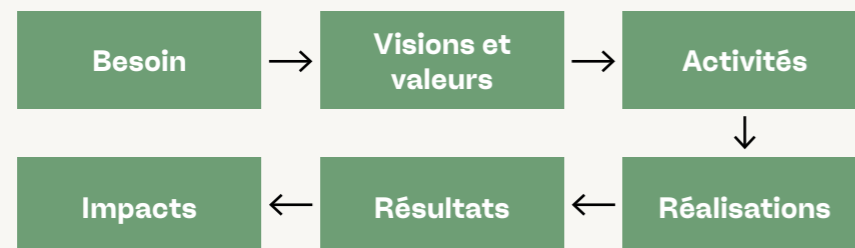


Figure 1 : Schéma de la théorie du changement

Sur le même modèle que la méthode que nous avons produite sur l'impact social, cette théorie du changement forme le cadre de la réflexion appliquée à la démarche menée pour réaliser le questionnaire d'autoévaluation des impacts environnementaux des tiers-lieux.

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

La théorie du changement (TOC), Tiess (Territoires innovants en économie sociale et solidaire), 2015 : https://www.tiess.ca/wp-content/uploads/2018/04/TIESS_fiche_ToC_2018_04_10.pdf

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

EN RÉSUMÉ

Les objectifs de développement durable (ODD) fournissent un cadre international ayant pour but de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent à des défis mondiaux transversaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Les objectifs sont interconnectés, mais il est possible de mettre en avant six ODD visant plus spécifiquement des enjeux liés à notre environnement naturel :

- ODD 06 - Eau propre et assainissement
- ODD 07 - Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 12 - Consommation et production responsables
- ODD 13 - Mesures relatives la lutte contre les changements climatiques
- ODD 14 - Vie aquatique
- ODD 15 - Vie terrestre

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

Site officiel des ODD des Nations Unies : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

LIMITES PLANÉTAIRES ET THÉORIE DU DONUT

EN RÉSUMÉ

La théorie du Donut développée par Kate Raworth vise à répondre à la question : comment allier les enjeux de justice sociale aux enjeux environnementaux pour orienter l'économie en faveur d'un développement durable et juste ? Cette théorie propose une boussole pour penser l'économie en répondant aux besoins humains dans la limite de ce que la planète peut offrir en intégrant :

- Les besoins de base dont personne ne devrait manquer correspondent au plancher social, indispensable à l'épanouissement de chacun ;
- Les limites planétaires constituent le plafond environnemental ;
- L'espace intermédiaire, entre ces deux zones, est l'espace sûr et juste pour l'humanité, dans lequel peut prospérer une économie inclusive et durable.

En 2009, le concept de « limites planétaires » est théorisé dans un article publié par la revue Nature (Rockström et al., 2009). L'article identifie neuf limites à ne pas dépasser :

- le changement climatique,
- l'érosion de la biodiversité,
- la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore,
- l'utilisation des sols,
- l'utilisation de l'eau douce,
- l'acidification des océans,
- l'appauvrissement de la couche d'ozone,
- la pollution,
- l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère.

Le franchissement de ces limites correspond à une sortie, parfois irréversible, de l'écosystème planétaire d'un état viable. L'article permet ainsi de définir un espace « sûr » pour le développement des sociétés humaines.

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

- Kate Raworth (2018). La théorie du Donut – L'économie de demain en 7 principes. Plon, 428 pages
- OXFAM (2020). La théorie du Donut : une nouvelle économie est possible. <https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible/>
- Rockström et al. (2009). A safe operating space for humanity. Identifying and quantifying planetary boundaries that must not be transgressed. <https://www.nature.com/articles/461472a.pdf>

FACTEURS DE PRESSION SUR LA BIODIVERSITÉ IDENTIFIÉS PAR L'IPBES

EN RÉSUMÉ

En mai 2019, l'IPBES publie le premier rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, basé sur 15 000 références scientifiques et gouvernementales. Parmi les messages clefs, et pour accroître la pertinence politique du rapport, les auteurs de l'évaluation ont classé, pour la première fois à l'échelle mondiale et sur la base d'une analyse approfondie des données disponibles, les cinq facteurs directs de changement qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale. Les facteurs responsables sont, par ordre décroissant :

- Le changement d'usage des terres et mers. La destruction des habitats.
- La surexploitation des ressources, l'exploitation directe de certains organismes.
- Le changement climatique.
- Les pollutions.
- Les espèces exotiques envahissantes.

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

- FRB (2019). Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques – Principaux messages de l'évaluation IPBES. <https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2019/11/IPBES-Depliant-Rapport-2019.pdf>
- IPBES (2019). Communiqué de presse - Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère. <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>
- IPBES (2019). Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Résumé à l'intention des décideurs. https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

GUIDE SUR LE CHOIX DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE L'ADEME

EN RÉSUMÉ

Ce guide vise à favoriser une mise en œuvre harmonisée de l'évaluation environnementale au sein de l'ADEME et plus largement chez ses parties prenantes. Il est constitué de trois volets complémentaires.

- Une cartographie des principales méthodes d'évaluation environnementale afin de mieux comprendre leur positionnement respectif. Plus de quinze méthodes sont ainsi prises en compte.
- Un logigramme décisionnel afin d'aider les utilisateurs à sélectionner une ou des méthodes adaptées à leur besoin. Ce logigramme, synthétique et visuel, est complété par une aide au parcours et à la sélection finale des méthodes. Certaines complémentarités possibles entre méthodes sont mises en exergue.
- Des fiches descriptives, permettant en quelques pages de se familiariser avec une méthode donnée, viennent compléter la cartographie et le logigramme (documents séparés du présent guide).

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

- ADEME (2021). Guide d'aide à la sélection des méthodes d'évaluation environnementale. <https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/5039-guide-d-aide-a-la-selection-des-methodes-d-evaluation-environnementale.html>

MESURE D'IMPACT DE SINNY&OOKO

EN RÉSUMÉ

Depuis 2020, Sinny&Ooko élabore sa propre mesure d'impact appliquée au secteur des tiers-lieux, grâce au soutien et aux échanges avec les membres de l'écosystème de l'économie environnementale sociale et solidaire (EE*SS), de ses partenaires opérationnels et de ses actionnaires. Sa performance est évaluée du point de vue économique (capacité à générer des revenus pour employer des personnes et des ressources) autant que du point de vue de l'utilité de sa mission pour la société, les territoires et les individus, en tant que créatrice d'une richesse multidimensionnelle, qui intègre des critères sociaux et environnementaux.

Sa méthode de mesure d'impact s'appuie sur trois grands référentiels :

- Les Objectifs de Développement Durable ;
- Le guide des bonnes pratiques de l'ESS ;
- Les 9 limites planétaires.

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

- Sinny&Ooko (2023). Effets et impacts 2022 – Des tiers-lieux éco-culturels pour accélérer la transition dans les territoires : <https://www.sinnyooko.com/impact/>.

CARE COMPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

EN RÉSUMÉ

La méthode comptable CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement) applique les normes comptables traditionnelles du capital financier aux capitaux naturels et humains afin de comptabiliser et intégrer la dégradation annuelle de ces derniers dans les comptes financiers des entreprises. Par cette extension du modèle existant aux autres capitaux, le modèle CARE souhaite garantir la conservation du patrimoine des écosystèmes. Il s'agit, par une comptabilité intégrée structurée, de conceptualiser les « entités naturelles » et « humaines » par le biais des emprunts à « rembourser » (dette naturelle et sociale). Ces passifs sont des capitaux naturels et humains, à différencier d'actifs productifs (générant des services). Ainsi la méthode CARE applique le principe de prudence pour mesurer les capitaux environnementaux et humains affectés par les activités d'une organisation.

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

- AVISE (2020), La méthode CARE-TDL, un modèle comptable pour préserver les capitaux humains et naturels (2022) <https://www.avise.org/actualites/la-methode-care-tdl-un-modele-comptable-pour-preserver-les-capitaux-humains-et-naturels>, Comptabilité en triple capital : un nouvel outil de valorisation de l'impact social ?, par l'Avise - Jurisassociations n°610 du 15 décembre 2019
- Richard, J., & Rambaud, A. (2020). Révolution comptable : Pour une entreprise écologique et sociale. Editions de l'Atelier.
- Rambaud, A., & Feger, C. (2020). CARE. In Natural capital visibility in financial accounting. Natural Capital
- Richard, J., Bensadon, D., & Rambaud, A. (2018). Comptabilité financière (11e ed.). Dunod

IMPACT SCORE

EN RÉSUMÉ

L'Impact Score est un référentiel développé par 30 réseaux d'entreprises afin de publier en transparence leurs données d'impact, en anticipation d'une exigence européenne appliquée en 2024. Inspiré de l'Index de l'égalité professionnelle femme-homme, il permet de situer le degré d'engagement sur quatre piliers : impact social ; impact écologique ; partage du pouvoir ; partage de la valeur.

Généraliste, cet outil est fait pour toutes les organisations, quels que soient leur taille, secteur d'activité, statut ou niveau d'engagement. C'est un premier pas vers une mesure d'impact plus poussée et sectorialisée. Il permet enfin de pouvoir comparer les efforts des entreprises sur la base d'environ 80 questions structurées autour de 20 « principes d'action d'une stratégie à impact ». In fine, c'est un outil visant à accélérer leur transformation écologique et sociale.

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

- Site officiel de l'Impact Score : <https://impactscore.fr>
- Document de prérequis « Les indicateurs » : http://impactscore.fr/wp-content/uploads/2022/05/Impact_Score_Pre-requis_V2.pdf
- Guide pratique « Vers un index social et écologique » : https://impactscore.fr/wp-content/uploads/2023/03/Referentiel_ImpactScore_230330.pdf

7. LE QUESTIONNAIRE

CIRCULARITE ET SOBRIETE

Le tiers-lieu permet le réemploi et/ou la réutilisation d'objets destinés à être jetés via :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Magasin de seconde main ▶ Ressourcerie / collecterie ▶ Boîte à dons ▶ Autre (précisez) : ▶ Le tiers-lieu ne permet pas le réemploi ou la réutilisation d'objets
Le tiers-lieu met à disposition des appareils partagés (outils, équipements, ustensiles de cuisine, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu limite l'achat de matériel ou de machine au strict nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu limite au maximum le gaspillage (privilégie les petites quantités, évite une logique de volume...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu propose-t-il, occasionnellement ou régulièrement, de la restauration ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu recourt à des matériaux de construction réutilisables et durables (paille, terre, chaux, chanvre...) pour ses travaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, systématiquement ▶ Oui, en majorité ▶ Oui, occasionnellement ▶ Non, jamais
Le tiers-lieu s'équipe avec du reconditionné (meubles, appareils électroniques et électroménagers, matériel informatique...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, systématiquement ▶ Oui, en majorité ▶ Oui, occasionnellement ▶ Non, jamais
Le tiers-lieu favorise l'accès à des circuits courts et de proximité (ex. il accueille des artisans locaux, une AMAP, un magasin de producteurs...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers lieu a une charte exigeante pour sélectionner ses fournisseurs et effectuer ses achats (bio, local, équitable, reconditionné, seconde main...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Les achats et les chaînes d'approvisionnement et logistiques des opérateurs accueillis sur le tiers-lieu sont aussi optimisés en prenant en compte les critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non

Le tiers-lieu propose une alimentation locale, de saison, durable et plus respectueuse des écosystèmes vivants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, systématiquement ▶ Oui, en majorité ▶ Oui, occasionnellement ▶ Non, jamais
Le tiers-lieu s'est engagé dans une démarche d'incitation au zéro déchet via :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'accueil des acteurs du vrac ▶ La proposition de vente en vrac ▶ L'encouragement des boîtes réutilisables pour la restauration à emporter et les commerces ▶ Recours à la consigne ▶ Réemploi de matériaux ▶ Autre (précisez) : ▶ Le tiers-lieu n'est pas engagé dans une démarche d'incitation au zéro déchet
Le tiers-lieu participe au développement des low-tech via :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'accueil d'un atelier partagé ▶ L'utilisation des low-tech dans le fonctionnement du lieu (cuisine à l'énergie solaire, phytotraitement des eaux grises...) ▶ La démonstration auprès des utilisateurs ▶ Autre (précisez) : ▶ Le tiers-lieu ne participe pas au développement des low-tech
Les produits et services proposés sur le lieu ont fait l'objet d'une démarche d'éco-conception et / ou de frugalité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, systématiquement ▶ Oui, en majorité ▶ Oui, occasionnellement ▶ Non, jamais
Le tiers-lieu possède des fontaines à eau et/ou des lavabos assez profonds pour remplir une gourde	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu permet la valorisation des bio-déchets (mise en place d'un composteur partagé ou collecte différenciée, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les activités du tiers lieu (restauration) ▶ Pour les usagers réguliers ▶ Pour le grand public ▶ Le tiers-lieu ne permet pas la valorisation des bio-déchets
Le tiers-lieu recycle les déchets produits par ses usagers sur site (mise en place de poubelles de tri à la source, partenariat avec des acteurs de tri locaux, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, plus de 65% des déchets produits par le tiers-lieu sont recyclés (objectif national à horizon 2025) ▶ Oui, plus de 55% des déchets produits par le tiers-lieu sont recyclés (objectif national à horizon 2020) ▶ Oui, plus de 44% des déchets produits par le tiers-lieu sont recyclés (moyenne nationale en 2020 pour les déchets non dangereux non minéraux) ▶ Moins de 44% des déchets produits par le tiers-lieu sont recyclés
Les déchets d'ateliers (chutes de bois, cuir, tissus, métal...) sont systématiquement revalorisés ou recyclés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, systématiquement ▶ Oui, en majorité ▶ Oui, occasionnellement / pour certains matériaux uniquement ▶ Non, jamais

Le tiers-lieu accueille des points de collectes pour les déchets spécifiques des habitants du quartier ou des usagers (ampoules, piles, D3E, lunettes, bouchons, compost...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Y-a-t'il une action que vous souhaitez mettre en avant ? Vous pouvez la décrire en quelques mots qui apparaîtront dans la datavisualisation comme verbatim.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réponse ouverte
Y-a-t'il un chiffre qui reflète votre engagement pour la circularité et la sobriété que vous souhaitez mettre en avant ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Zone chiffre + réponse ouverte

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Le tiers-lieu propose-t-il, occasionnellement ou régulièrement, de la restauration ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Les principaux postes d'émission de GES du tiers-lieu sont identifiés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le bilan carbone du tiers-lieu a été calculé (mesure datant de moins de 4 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Les enjeux climatiques sont intégrés à la stratégie du tiers-lieu : le tiers-lieu cherche à être compatible avec l'accord de Paris à 1,5°C.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Pour les tiers-lieux peu ou pas accessibles par les transports en communs : le tiers-lieu favorise la mise en place du covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non ▶ NA
Le tiers-lieu est accueillant pour les vélos et mobilités douces en proposant par exemple :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des espaces de stationnement dédiés aux vélos ▶ Une pompe / des outils basiques pour réparer / régler les vélos ▶ Le tiers-lieu met une douche à disposition de ses usagers ▶ Autre (précisez) : ... ▶ Le tiers-lieu ne met pas d'actions en place afin d'améliorer l'accessibilité du lieu pour les mobilités douces
Un forfait mobilité durable est proposé aux personnes qui travaillent sur le tiers-lieu (équipe du tiers lieu et usagers salariés d'entreprises accueillis quotidiennement sur le site)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, à 100% des usagers quotidiens ▶ Oui, à la majorité des usagers quotidiens ▶ Oui, à une minorité des usagers quotidiens ▶ Non, personne n'y a accès
L'équipe du tiers-lieu et ses usagers quotidiens utilisent les mobilités douces pour s'y rendre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, une grande majorité le fait ▶ Oui, au moins la moitié ▶ Oui, une minorité ▶ Non, personne ne le fait
Les usagers occasionnels / visiteurs du tiers-lieu utilisent les mobilités douces pour s'y rendre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, une grande majorité le fait ▶ Oui, au moins la moitié ▶ Oui, une minorité ▶ Non, personne ne le fait

Les fournisseurs du tiers-lieu utilisent des mobilités douces	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, une grande majorité le fait ▶ Oui, au moins la moitié ▶ Oui, une minorité ▶ Non, aucun fournisseur ne le fait
Le tiers-lieu propose une alimentation...	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 100% végétalienne (sans produit d'origine animale) ▶ 100% végétarienne (sans viande ni poisson) ▶ A dominante végétarienne (la majorité des options sont végétariennes) ▶ Les régimes végétariens ou végétaliens ne sont pas particulièrement mis en avant
Le tiers-lieu soutient le régime végétarien :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des options végétariennes et / ou végétaliennes sont systématiquement proposées ▶ Les options végétariennes / végétaliennes ne sont pas plus chères que les options carnées ▶ Le tiers-lieu propose des ateliers / conférences / de l'information sur la cuisine et le régime végétarien / végétalien ▶ Autre (précisez) : ▶ Le tiers-lieu ne soutien pas particulièrement le régime végétarien
Le tiers-lieu s'approvisionne localement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, l'intégralité des achats est réalisée dans un rayon inférieur à 200km autour du tiers-lieu ▶ Oui, plus de 80% des dépenses sont réalisées dans un rayon inférieur à 200km autour du tiers-lieu ▶ Oui, plus de 50% des dépenses sont réalisées dans un rayon inférieur à 200km autour du tiers-lieu ▶ Non, plus de 50% des produits proviennent de plus de 200km autour du tiers-lieu
Le tiers-lieu propose uniquement une alimentation de saison	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Les bâtiments sont labélisés bâtiment à énergie positive	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Les bâtiments du tiers-lieu sont bien isolés de la chaleur et du froid	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le diagnostic performance énergétique (DPE) des bâtiments d'habitation du tiers-lieu est de ...	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A ▶ B ▶ C ▶ D ▶ E ▶ F ▶ NA (pas de logements sur le tiers-lieu, bâtiment classé,...) ▶ DPE pas encore réalisé

Le tiers-lieu est en phase avec les objectifs de l'obligation réglementaire Eco Energie Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non ▶ NA
La température dans les bâtiments du tiers-lieu est raisonnable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu a un fournisseur d'énergie verte	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
L'énergie utilisée est produite sur site (panneaux solaire, récupération de chaleur latente, géothermie...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, en totalité ▶ Oui, en majorité ▶ Oui, occasionnellement ▶ Non, jamais
Le tiers-lieu agit pour la sobriété numérique :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les outils numériques sont éco-conçus ▶ Les box sont coupées lorsqu'elles ne sont pas utilisées (aux horaires et périodes de fermeture par exemple) ▶ Les données sont stockées sur des plateformes uniques (pas de doublon), sur serveurs hébergés en France ▶ Une charte de bonnes pratiques numériques est mise en place ▶ Le parc numérique est reconditionné et gardé le plus longtemps possible ▶ Autre : ▶ Le tiers-lieu n'agit pas particulièrement en faveur de la sobriété numérique
Le tiers-lieu est équipé avec des appareils économes en énergie (électroménager avec une bonne étiquette énergie, éclairage LED...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui (en totalité, ou en complémentarité avec du reconditionné) ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Y-a-t'il une action que vous souhaitez mettre en avant ? Vous pouvez la décrire en quelques mots qui apparaîtront dans la datavisualisation comme verbatim.	▶ Réponse ouverte
Y-a-t'il un chiffre qui reflète votre engagement dans la réduction de vos émissions de GES que vous souhaitez mettre en avant ?	▶ Zone chiffre + réponse ouverte

BIODIVERSITE

Le tiers lieu comprend-il un espace extérieur ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Des actions de suivi de biodiversité sont entreprises sur le tiers-lieu (sciences participatives, sensibilisation, inventaires...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non

Le tiers-lieu réduit sa pollution lumineuse (extinction des lumières la nuit)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu réduit la pollution sonore via :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu adopte des pratiques favorables à la biodiversité (par ex. fauchage tardif)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu abrite une mosaïque d'habitats et d'éléments architecturaux favorables à la colonisation de la faune (zones non fauchées, plan d'eau, zones sans passage, infractuosités...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu déploie des habitats pour la biodiversité (hôtels à insectes, abris pour oiseaux, abris à chauve-souris...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu contribue au maintien de corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu encourage la diversité animale et végétale locale (par ex. choix d'espèces endémiques ou locales pour la végétalisation)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu propose des espaces végétalisés (jardin, mur ou toit végétalisé...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu accueille des arbres en pleine terre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Y-a-t'il une action que vous souhaitez mettre en avant ? Vous pouvez la décrire en quelques mots qui apparaîtront dans la datavisualisation comme verbatim.	▶ Réponse ouverte
Y-a-t'il un chiffre qui reflète votre engagement pour la biodiversité que vous souhaitez mettre en avant ?	▶ Zone chiffre + réponse ouverte

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Le tiers-lieu a identifié les risques qui le concernent et ses vulnérabilités dans un contexte de raréfaction des ressources et de changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
--	--

A l'aide de la carte proposée, identifier les risques auxquels le tiers-lieu est exposé.	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Chaleurs ▸ Sécheresses ▸ Précipitations et inondations ▸ Dynamiques littorales ▸ Tempêtes et vents violents ▸ Feux de forêt ▸ Grands Froids ▸ Mouvements de terrain (affaissements et effondrements, avalanche, éboulements ou chutes de pierre, glissement de terrain...)
Les activités du tiers-lieu dépendent...	<ul style="list-style-type: none"> ▸ De la ressource en eau ▸ Du paysage ▸ Du climat ▸ De la biodiversité ▸ Autre :
Le tiers-lieu a-t-il une activité agricole ?	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
La fertilisation chimique est bannie sur le tiers-lieu	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Les pesticides chimiques et autres phytosanitaires sont bannis sur le tiers-lieu	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Le tiers-lieu met-il en place des méthodes culturales respectueuses des sols ? (sols vivants, limitation du travail du sol, sol couvert,...)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui, systématiquement ▸ Oui, en majorité ▸ Oui, occasionnellement ▸ Non, jamais
Le tiers-lieu soutient l'agriculture durable (biologique, agroécologie... dans les structures accueillies, l'alimentation proposée sur le site, les pratiques agricoles...)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui, systématiquement ▸ Oui, en majorité ▸ Oui, occasionnellement ▸ Non, jamais
Le tiers-lieu participe à régénérer les sols (soutien à la transition agricole, à des projets de dépollution...)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui, systématiquement ▸ Oui, en majorité ▸ Oui, occasionnellement ▸ Non, jamais
Le tiers-lieu se situe sur une ancienne friche, dans des locaux vacants, ou sur un foncier déjà artificialisé	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Le tiers-lieu a permis de la renaturation / refertilisation d'espace	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Le tiers lieu n'a nécessité ni n'encouragé l'artificialisation des sols - il s'inscrit dans une démarche de 0 artificialisation nette	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Le bâti du tiers-lieu est utilisé le plus souvent possible par des projets complémentaires (semaine / week-end, période scolaire / vacances, jour / nuit)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui, systématiquement ▸ Oui, en majorité ▸ Oui, occasionnellement ▸ Non, jamais

Le tiers-lieu est un espace modulable (pourrait-il être utilisé pour d'autres fonctions que celles pour lesquelles il l'est actuellement, sans travaux majeurs ?)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Le territoire du tiers-lieu est régulièrement soumis à des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Le tiers-lieu est engagé dans une démarche de réduction de consommation d'eau potable (réducteurs de débits, sensibilisation des utilisateurs, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Plutôt oui ▸ Plutôt non ▸ Non
Le tiers-lieu dispose de toilettes sèches	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Le tiers-lieu dispose d'un système de captation et de réutilisation de l'eau de pluie	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
La quantité d'eau économisée sur le tiers-lieu grâce aux actions mises en place est mesurée	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Sur le tiers-lieu, l'irrigation est limitée au strict minimum, et des systèmes économes en eau sont mis en place (goutte à goutte, programmation la nuit, oyas, aquaponie...)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Le tiers-lieu limite la pollution de la ressource en eau (utilisation de produits ménagers responsables, site propre - pas de mégots / déchets par terre qui risquent d'être charriés par la pluie)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Plutôt oui ▸ Plutôt non ▸ Non
Les peintures, vernis, mobiliers sont choisis avec attention afin de limiter leur impact sur la qualité de l'air intérieur	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Les produits d'entretiens utilisés sur le tiers-lieu ont peu d'effet sur la santé et l'environnement (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir...)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
Y-a-t'il une action que vous souhaitez mettre en avant ? Vous pouvez la décrire en quelques mots qui apparaîtront dans la datavisualisation comme verbatim.	▸ Réponse ouverte
Y-a-t'il un chiffre qui reflète votre engagement pour l'environnement physique que vous souhaitez mettre en avant ?	▸ Zone chiffre + réponse ouverte

SENSIBILISATION ET ENGAGEMENT

Le tiers-lieu se situe en zone ZNIEFF, Natura 2000, au sein d'une aire marine protégée (AMP), ou d'un autre type de zone protégée	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Oui ▸ Non
---	--

Les activités accueillies sur le tiers-lieu dépendent de la biodiversité (activités agricoles, activités pédagogiques ou touristiques en lien avec la biodiversité...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
La préservation de l'environnement est l'une des raisons d'être du tiers-lieu	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu a intégré les enjeux environnementaux à sa stratégie et à son plan d'action à moyen ou long terme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu valorise son engagement via des labels :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ecotable ▶ Label bas carbone ▶ Autre (précisez) : ▶ Non
Les salariés / bénévoles / usagers quotidiens du tiers-lieu sont formés aux enjeux environnementaux (fresque du climat / de la biodiversité / de l'alimentation..., atelier 2 tonnes,...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, des ateliers / contenus sont proposés à l'ensemble de ces usagers de façon régulière et sur une diversité de sujets ▶ Oui, des formations ont déjà été proposées à tous les usagers du tiers-lieu de façon occasionnelle ▶ Oui, des formations ont déjà été proposées à certains usagers du tiers-lieu de façon occasionnelle ▶ Non, le tiers-lieu ne propose aucun contenu sur le sujet
Les salarié.e.s / bénévoles du tiers-lieu sont formé.e.s à certaines solutions pour répondre aux enjeux environnementaux (économie circulaire, économie de la fonctionnalité et de la coopération...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui, des ateliers / contenus sont proposés à l'ensemble de ces usagers de façon régulière et sur une diversité de sujets, et ces solutions sont ensuite déployées au sein du tiers-lieu ▶ Oui, des ateliers / contenus sont proposés à l'ensemble de ces usagers de façon régulière et sur une diversité de sujets ▶ Oui, des formations ont déjà été proposées à des usagers du tiers-lieu de façon occasionnelle ▶ Non, le tiers-lieu ne propose aucun contenu sur le sujet
Le tiers-lieu a déjà réalisé une mesure quantitative d'une partie de ses impacts sur l'environnement (bilan carbone, empreinte environnementale...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Des interventions de sensibilisation ou de formation à destination grand public (usagers, groupes de scolaires...) sont organisées sur le tiers-lieu	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui régulièrement ▶ Oui parfois ▶ Oui rarement ▶ Non
Le tiers-lieu propose des contenus de sensibilisation aux sujets environnementaux accessibles à toutes et tous (vidéo, plaquette, affiches, site internet, événementiel, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non

Le tiers-lieu communique sur ses actions auprès des utilisateurs afin de les sensibiliser (eg. Affiche de comparaison du bilan carbone d'une assiette carnée vs l'assiette proposée, chiffres clefs sur la consommation d'eau affichés dans les toilettes sèches...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non
Le tiers-lieu s'associe à des tribunes, des travaux de plaidoyer...	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui régulièrement ▶ Oui parfois ▶ Oui rarement ▶ Non
Le tiers-lieu essaime ses bonnes pratiques (partage d'expérience avec d'autres tiers-lieux, rédaction et diffusion de 'fiches action', partage de ressources...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui régulièrement ▶ Oui parfois ▶ Oui rarement ▶ Non
Le tiers-lieu connaît et est connu des acteurs du territoire qui agissent pour sensibiliser aux enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers-lieu est en partenariat étroit avec des acteurs de la transition écologique du territoire (acteurs du réemploi, de la sensibilisation, des circuits courts, du recyclage, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Le tiers lieu est aligné avec les engagements environnementaux pris par le territoire auquel il appartient à l'horizon 2030 / 2050	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Plutôt oui ▶ Plutôt non ▶ Non
Y-a-t'il une action que vous souhaitez mettre en avant ? Vous pouvez la décrire en quelques mots qui apparaîtront dans la datavisualisation comme verbatim.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réponse ouverte
Y-a-t'il un chiffre qui reflète votre engagement pour la biodiversité que vous souhaitez mettre en avant ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Zone chiffre + réponse ouverte



Impression : Caisse des Dépôts, sur papier 100% recyclé
ISSN : 0759 9277



<https://www.citeo.com/info-tri>

